

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016 À 09 H 30
(Convocation du 16 Septembre 2016)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Trois Septembre Deux Mil Seize à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès LAURENCE-VERSEPUY, M. Michel DUCHÈNE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Thierry TRIJOULET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Jean-Louis DAVID
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Gérard CHAUSSET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Eric MARTIN à M. Franck RAYNAL
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
M. Pierre De Gaétan NIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h
Mme Claude MELLIER à Mme Léna BEAULIEU à partir de 12h10
Mme Andréa KISS à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h35
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h15
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 11h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h25
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD à partir de 12h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 11h20

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 9 HEURES 40

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers collègues, nous allons commencer notre séance, si vous le voulez bien.

Nous avons à déplorer, au cours des derniers jours, deux accidents graves : un accident mortel qui s'est produit mercredi dernier dans Bordeaux à l'angle de la rue Pierre et de la rue Bonnac entre une benne de la Métropole et une jeune cycliste qui, malheureusement, est décédée. Et puis, ce matin, un accident grave aussi sur la Ligne A entre la Buttinière et la côte des Quatre Pavillons entre le tramway et un jeune homme. Les circonstances ne sont pas encore tout à fait élucidées. J'ai évidemment transmis aux victimes ou à leur famille toutes nos condoléances. Je voudrais aussi souligner que nos agents font leur métier dans des conditions souvent difficiles et nous leur apportons aussi notre soutien psychologique dans des événements qui souvent les traumatisent en direct.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour. Avant l'ordre du jour quand même un événement cette fois-ci heureux, notre collègue Émilie MACERON-CAZENAVE du Bouscat est absente ce matin, car elle vient de donner naissance à une petite Ida-Salomé.

(Applaudissements)

La vie est faite de deuils et de joies.

Madame Agnès VERSEPUY voudrait nous faire une petite communication sur une opération qu'elle organise au Taillan Médoc.

Agnès VERSEPUY : Voilà. J'en ai juste pour 2 secondes, merci Monsieur le Président. Ça concerne les Virades de l'espoir. Ce dimanche 25 septembre a lieu la grande journée nationale de lutte contre la mucoviscidose. Il y a, partout en France, à peu près 400 Virades qui sont organisées. C'est une journée festive, conviviale et solidaire. Le principe, c'est de donner du souffle à ceux qui n'en ont pas. Il y en a une qui est organisée toute la journée au Taillan. C'est la première de la Métropole et la première du Médoc. Vous êtes cordialement invités toute la journée évidemment et plus particulièrement pour donner le top départ de la course à 10 heures 30 le matin. Juste pour information, l'Association a collecté plus de 106 millions d'euros depuis 30 ans et est devenue le premier financeur de la recherche sur la mucoviscidose en France. C'est considérable les dons qui sont collectés, et primordial pour la recherche. Si vous aviez juste une seconde pour prendre en photo, le prospectus et le partager sur Facebook, ce serait génial parce que cela concerne tout le monde sur la Métropole.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci pour cette belle initiative. C'est une maladie contre laquelle on n'a pas trouvé, malheureusement de traitement, si je ne me trompe pas et qui mérite donc que l'on se mobilise pour soutenir la recherche.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

Procès-verbal de la séance du 24 juin et de la séance du 8 juillet 2016 – Adoption

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous soumets maintenant le procès-verbal de la séance du 24 juin et celui de la séance du 8 juillet. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques. Ils sont donc adoptés.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vais demander à Claude MELLIER de bien vouloir assurer le secrétariat de notre séance avec le concours d'Agnès VERSEPUY comme secrétaire adjointe.

Madame MELLIER.

Claude MELLIER : Donc dans les affaires regroupées, une version modifiée du rapport est déposée sur table pour l'affaire 27. Deux rapports désignent des représentants de Bordeaux Métropole, il s'agit des affaires 85 et 102. Les noms des candidats proposés à la désignation figurent dans l'ordre du jour du Conseil remis sur table. Enfin, dans les affaires dégroupées, un complément est posé sur table concernant l'affaire 68, c'est-à-dire la Place Gambetta.

Maintenant, j'en viens aux affaires groupées.

AFFAIRES REGROUPEES:

M. ANZIANI

(n°1) Financement par Bordeaux Métropole des travaux d'investissement réalisés sur la voirie métropolitaine sous maîtrise d'ouvrage déléguée aux communes
Signature - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°2) Convention de financement pour les travaux du pôle d'échanges multimodal de Cenon Pont-Rouge - Approbation - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°3) Acquisition d'autobus - Accord CATP (Centrale d'achat du transport public) - Autorisation de signature

Unanimité

M. DUPRAT

(n°6) Présentation du rapport annuel du délégataire "Transports" - Année 2015 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. CALMELS

(n°7) Zone industrielle de Blanquefort - Vente d'un terrain de 185 313 m² à la société CASTEL - Décision - Autorisation

Majorité

**Abstention : Monsieur PADIE;
Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH,
Madame BOUTHEAU,
Madame CASSOU-SCHOTTE,
Monsieur CHAUSSET,
Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

Mme. CALMELS

(n°8) Association Arc Sud Développement - Programme d'actions 2016 - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. CALMELS

(n°9) Talence innovation sud développement (TISD) - Programme d'actions 2016 - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Mme. CALMELS

(n°10) Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB) - Organisation de la convention "INPHO" à Bordeaux les 06 et 07 octobre 2016 - Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. CALMELS

(n°11) Association Bordeaux Unitec - Année 2016 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. CALMELS

(n°12) Hauts de Garonne développement - Programme d'actions 2016 - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur TURBY, Monsieur SUBRENAT;

Mme. CALMELS

(n°13) Fête du cheval - année 2016 - du 16 et 18 septembre 2016 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. CALMELS

(n°14) Digital Aquitaine - Année 2016 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. CALMELS

(n°15) Association Union régionale des ingénieurs et scientifiques d'Aquitaine (URISA) - Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. CALMELS

(n°16) Association Réseau Entreprendre Aquitaine - Biennale Réseau Entreprendre du 14 au 16 octobre 2016 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. CALMELS

(n°17) Carbon-Blanc - École des entrepreneurs et des chefs d'entreprises (EDCE) et pépinière d'entreprises du Brignon - Subventions aux associations EDECE et pépinière du Brignon - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. CALMELS

(n°18) Aquitaine Europe communication (AEC) - Année 2016 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. CALMELS

(n°19) Réalisation d'un ponton quai des Chartrons - Demande de subvention - Autorisation

Unanimité

Mme. BOST

(n°20) Chambre de métiers et de l'artisanat Région Aquitaine (CMARA) - section Gironde - Année 2016 - Subvention pour des actions de soutien à l'artisanat Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°21) Villenave d'Ornon - Extension - Création d'un ouvrage d'art au niveau de l'échangeur n°18 de la rocade - Convention avec la direction interdépartementale des routes Atlantique - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°22) Construction et exploitation du parking public silo Ravezies - Intervention de Parcub - Modification du programme - Approbation - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°24) Blanquefort - Extension de la ligne C jusqu'à la gare de Blanquefort - Conventions entre Bordeaux Métropole et SNCF Réseau - Décision - Autorisation de signer

Unanimité

M. BOBET

(n°25) Taxes et participations d'urbanisme - Admissions en non-valeur - Application de l'article 2 modifié du décret 98-1239 du 29 décembre 1998 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°26) Marchés Publics - Prestation de dématérialisation des demandes de paiement à Bordeaux Métropole, aux communes membres de l'EPCI et à leurs établissements - Appel d'offres ouvert - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. BOBET

(n°27) Construction du centre d'incendie et de secours de Bordeaux - Rive Droite - Modalités de financement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°28) BEGLES - Société anonyme d'HLM VILOGIA - Opération de construction de 30 logements collectifs locatifs, située rue Daguzan - Emprunts d'un montant total de 2.834.665 euros des types PLAI et PLUS contractés auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(29) TALENCE - Société anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 35 logements collectifs locatifs, allée du 7ème art, Les Arpèges - Emprunts d'un montant total de 4.272.134 euros, des types PLAI, PLUS et PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°30) MERIGNAC - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction d'un foyer pour jeunes travailleurs de 57 logements collectifs locatifs, avenue de la Marne - Emprunts d'un montant total de 1.189.165 euros, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°31) BORDEAUX - Société anonyme d'HLM ICF Habitat Atlantique - Opération d'acquisition amélioration de 40 logements collectifs locatifs, située 182 boulevard Albert 1er - Emprunts d'un montant total de 1.736.463 euros des types PLAI, PLUS et PLS contractés auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. BOBET

(n°32) BORDEAUX - Société anonyme d'HLM ICF Habitat Atlantique - Opération d'acquisition amélioration de 24 logements collectifs locatifs, située 75 à 79 boulevard Jean Jacques Bosc - Emprunts d'un montant total de 1.030.131 euros des types PLAI, PLUS et PLS contractés auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°33) SAEML Bordeaux Métropole Aménagement - Refinancement total auprès de la Banque Postale d'un prêt de type PLS - Emprunt d'un montant de 5.475.000 euros - Garantie - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°34) PAREMPUYRE - Société anonyme d'HLM Clairsienne - Acquisition et construction en VEFA de 44 logements collectifs locatifs situés rue de Landegrand - Emprunts d'un montant total de 3.474.126 euros des types PLAI et PLUS contractés auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°35) MERIGNAC - Société anonyme d'HLM Mésolia Habitat - Acquisition Amélioration de 82 logements collectifs locatifs situés rue de Brantome - Emprunts d'un montant total de 9.510.166 euros des types PLAI et PLUS contractés auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°36) AMBARES-ET-LAGRAVE - Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 73 logements locatifs, dont 10 individuels et 63 collectifs, impasse Barrus/rue des Vergers, Les Erables, tranche 2 - Emprunts d'un montant total de 8.200.329 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
(2016-506 ; 31437)

Unanimité

M. BOBET

(n°37) TALENCE - Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 4 logements collectifs locatifs, 65, rue Fernand Izer - Emprunts d'un montant total de 507.723 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
(2016-507 ; 31471)

Unanimité

M. BOBET

(n°38) BEGLES - Société anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 15 logements locatifs, dont 5 individuels et 10 collectifs, 54, chemin Bonnevie - Emprunts d'un montant total de 1.718.014 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°39) GRADIGNAN - Société anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 19 logements collectifs locatifs, rue du Brandier, résidence Korian - Emprunts d'un montant total de 2.032.414 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Garantie - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°40) CENON - AQUITANIS, Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction de 20 logements collectifs locatifs, ZAC Pont Rouge, îlot A8, impasse Queyries/rue Pierre Masfrand, résidence Pop Up - Emprunts d'un montant total de 2.551.192 euros, de type Prêt locatif social (PLS) et Complémentaire au PLS (CPLS) auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Garantie - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°41) EYSINES - Société anonyme coopérative de production d'HLM Le Toit Girondin - Charge foncière et acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs, 266, avenue du Médoc, résidence Bel Horizon - Emprunts d'un montant total de 346.119 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°42) GRADIGNAN - Société anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition et amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 24 logements collectifs locatifs, rue du Brandier, résidence Korian - Emprunts d'un montant total de 1.286.599 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°43) BORDEAUX - AQUITANIS, Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole - Travaux de réhabilitation des 70 logements collectifs locatifs de la résidence "Pascal Lafargue" située 92 à 104, rue Pascal Lafargue - Emprunts d'un montant total de 1.267.306 euros, des types PAM et PAM Eco-prêt, auprès de la CDC - Garantie – Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°44) BORDEAUX - Société anonyme coopérative de production d'HLM AXANIS - Construction de 50 logements collectifs en location-accession, quartier Ginko, îlot B3.3, rue des Lendemains, résidence Biloba - Emprunt de 8.500.000 euros, de type PSLA, auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°45) Mutualisation des moyens - convention de remboursement aux communes des recettes relatives à la participation de l'État, à la rémunération des emplois aidés transférés dans le cadre de la mutualisation. Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°46) Marchés Publics - Études et assistance technique pour la construction et/ou la réhabilitation de bâtiments publics
Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Unanimité

M. DAVID

(n°48) Frais de représentation de Monsieur le directeur de cabinet - Fixation de la dotation et du mode de gestion - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°49) Conditions de rémunération et d'exécution des contrats d'apprentissage - Autorisation - Décision

Unanimité

M. MANGON

(n°50) Saint-Louis-de-Montferrand - Immeuble bâti situé 150 avenue de la Garonne, cadastré AD 19 (partie) - Mise en demeure d'acquérir - Acquisition - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°51) Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2015 - Approbation

Unanimité

M. MANGON

(n°53) Artigues-près-Bordeaux - Terrain métropolitain sis 28 avenue du Peyrou cadastré AD 23 - Cession - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°54) Élaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RPLi) de Bordeaux Métropole - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°56) LORMONT - Les Bucoliques de Lormont du samedi 11 juin 2016 - Subvention - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°57) Groupement d'intérêt public grand projet des villes rive droite - Plan de gestion du Parc des Coteaux 2016-2018 - Aide à une action spécifique - Avenant n° 1 à la convention d'attribution de la subvention métropolitaine - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°58) Bordeaux - Projets de voirie sur différents chantiers - Rénovation générale - Confirmation de décision de faire

Unanimité

M. PUJOL

(n°59) Bouliaç - Aménagement d'un giratoire urbain à l'intersection de l'avenue de la Belle étoile et de la route de Tresses (Route départementale n° 936E5) - Convention avec le Conseil départemental de la Gironde - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°60) Convention relative aux conditions d'exploitation de la viabilité hivernale routière, campagne 2016-2017 aux interfaces du réseau routier du Département de la Gironde et du réseau de Bordeaux Métropole, et plus précisément sur les communes d'Ambès, Saint-Vincent-de-Paul, Sainte-Eulalie et de Saint-Louis-de-Montferrand - Autorisation de signature

Unanimité

M. PUJOL

(n°61) Plan local de mise en accessibilité de voirie et des aménagements des espaces publics de la commune de Cenon - Adoption

Unanimité

M. PUJOL

(n°62) Plan local de mise en accessibilité de voirie et des aménagements des espaces publics de la commune de Saint-Aubin de Médoc - Adoption

Unanimité

M. PUJOL

(n°63) Lormont - Allée René Cassagne - Délégation de la Maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°64) Pessac - Opération de requalification de l'avenue Chataigneraie II - Projet de voirie - Septembre 2016 - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité

M. PUJOL

(n°65) Marchés publics - Mérignac - Aménagement de la voie nouvelle Marcel Dassault - Aménagements paysagers - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Unanimité

Mme. JACQUET

(n°66) Convention pour le raccordement des eaux usées de la commune de Tresses sur le réseau d'assainissement métropolitain - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme. JACQUET

(n°67) Marchés publics - Création, renouvellement, réparation et déplacement des équipements publics de lutte contre l'incendie de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. DUCHÈNE

(n°73) CENON - Zone d'aménagement concertée (ZAC) Pont Rouge - Compte-rendu d'activité comptable (CRAC) 2015 - Approbation - Décision

Unanimité

M. DUCHÈNE

(n°74) AMBARES - Zone d'aménagement concerté (ZAC) centre ville - CRAC 2015 - Approbation - Décision

Unanimité

M. DUCHÈNE

(n°75) MERIGNAC - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) La Glacière Ilot 3 - Cession d'un terrain métropolitain à la société EIFFAGE - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. TERRAZA

(n°77) Qualité d'autorité organisatrice de la mobilité - Délivrance et Renouvellement du label autopartage - Service d'autopartage de la société BlueCub - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. TERRAZA

(n°78) Animation du Club de la mobilité par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bordeaux et Bordeaux Métropole - Convention de partenariat - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. TERRAZA

(n°79) Unis-Cité - Année 2016 - Subvention de fonctionnement et complément de bourse - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°80) Copropriété La Boétie à Lormont - Avenant à la convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°81) Bordeaux - Projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Convention pour l'aménagement et l'animation d'une maison du projet pour le projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Approbation - Autorisation

Unanimité

Mme. WALRYCK

(n°82) Association Unis-Cité - Attribution d'une subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. WALRYCK

(n°84) Contrats de codéveloppement 2015-2017 - Aide au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable - Soutien financier - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. WALRYCK

(n°85) REGAZ - Changement de représentation au Conseil d'administration - Désignation - Approbation

Unanimité Désignation effectuée
Titulaire : Mme Maribel BERNARD

M. ALCALA

(n°86) Association CREPAQ à Bordeaux - Demande de subvention pour une action spécifique - Convention de partenariat entre le CREPAQ et Bordeaux Métropole - Autorisation – Décision

Unanimité

M. ALCALA

(n°87) Association Atelier D'éco Solidaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ALCALA

(n°88) Marchés Publics - Collecte, transport et traitement des déchets diffus spécifiques non pris en compte dans la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) de Déchets Diffus Spécifiques (DDS) et reçus sur les centres de recyclage métropolitains - Appel d'offres ouvert - autorisation et signature

Unanimité

M. HERITIE

(n°90) Subvention de Bordeaux Métropole - Soutien et programmation culturelle - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. COLES

(n°92) Marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne - Société Pomona - Avenant n° 11 à la convention du 26 mai 1992 - Adoption – Autorisation

Unanimité

M. COLES

(n°93) Association "La Ronde des quartiers de Bordeaux" - Organisation de la manifestation "Le Bon goût d'Aquitaine" du 30 septembre au 02 octobre 2016 - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. COLES

(n°94) Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation – Programme d'actions 2016 – Subvention de Bordeaux Métropole – Décision – Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET ;
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. TURBY

(n°95) Médias-Cité – Année 2016. Subvention de fonctionnement. Décision – Autorisation

Unanimité

M. TURBY

(n°96) Bordeaux Developer Experience (BDX.IO) – Année 2016 Soutien à une manifestation Convention – Décision – Autorisation

Unanimité

M. TURBY

(n°97) Sew & Laine – Année 2016 – Subvention de fonctionnement Convention – Décision – Autorisation

Unanimité

Mme. DE FRANCOIS

(n°98) Chambre d'agriculture de la Gironde – Programme partenarial Chambre d'agriculture de la Gironde – Bordeaux Métropole : actions de la Chambre d'agriculture en faveur des politiques de Bordeaux Métropole – Subvention de fonctionnement – Décision – Convention – Autorisation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°100) Convention de partenariat de recherche et développement entre Bordeaux Métropole, le Syndicat mixte pour le Développement durable de l'estuaire de la Gironde (SMIDDEST) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) relative à l'étude des enjeux liés à l'action préventive face au risque inondation sur le territoire du SMIDDEST et de Bordeaux Métropole – Décision – Autorisation de signature

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°101) Sollicitations d'aides auprès de divers organismes au titre des actions menées dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de prévention contre les inondations (GEMAPI) – Décision – Autorisation de signature

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°102) Représentation de Bordeaux Métropole au sein du syndicat intercommunal du bassin versant du ruisseau du Pian – Nouvelles désignations de délégués – Approbation

Unanimité Désignations effectuées

*Titulaire : Dominique Alcala
Suppléant : Jean-Pierre Bertrand*

*Titulaire : Anne-Lise Jacquet
Suppléant : Frédérique Laplace*

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci.

Claude MELLIER : Excusez-moi Monsieur le Président, j'ai oublié la délégation de Madame BOST, l'affaire n° 20 est regroupée.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, je l'avais noté, mais je pensais qu'on serait attentif à rajouter ces 2 affaires. Ces dossiers sont regroupés avec l'accord des différents groupes du Conseil. Est-ce qu'il y a des indications de vote sur telle ou telle délibération ? Monsieur GUICHARD.

Max GUICHARD : Oui, il y a Monsieur PADIE qui prendra la parole après moi pour s'abstenir sur une délibération. S'abstenir personnellement. Mais pour le Groupe, la 29, 34, 38, 41 VEFA contre, et la 94 Pôle de compétitivité AGRI Sud-Ouest Innovation, contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il en est pris note. Monsieur PADIE ?

Jacques PADIE : Oui, je m'abstiendrai sur la délibération n° 7 à titre personnel.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres indications de vote ? Qui est-ce qui demande la parole ? Oui, Monsieur HURMIC.

Pierre HURMIC : Oui, nos indications de vote. La délibération n° 7, nous votons contre. La délibération n° 9, nous nous abstenons et la délibération n° 94, nous nous abstenons.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur SUBRENAT ?

Kévin SUBRENAT : Je m'abstiens sur la n°12.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur TURBY ?

Alain TURBY : Idem que mon collègue SUBRENAT.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ça y est. Tout le monde a donné ses indications de vote. Ces délibérations avec les précisions qui viennent d'être apportées sont adoptées.

AFFAIRES NON REGROUPEES :

M. DUPRAT

(n°4) Protocole transactionnel modificatif au protocole d'accord transactionnel n°2 - Carrefours APS - Marché n°000246U - Mandataire ALSTOM - Autorisation de signature

M. DUPRAT présente le rapport

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. C'est Monsieur PADIE qui a demandé la parole.

Jacques PADIE : Oui, je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes Chers Collègues, cette délibération rappelle les liens de notre collectivité avec le Groupe ALSTOM qui a inauguré à Bordeaux le système APS. Nous ne pouvions évidemment pas laisser dépasser cette délibération sans dire un mot de l'actualité de ce Groupe qui a annoncé, au début du mois, son intention de mettre fin aux activités ferroviaires de son usine de Belfort. 400 emplois sont en jeu, 400 vies de famille dans un territoire particulièrement déjà touché par la recherche du profit maximum des grands groupes de l'automobile notamment. Le Président de la République et le Gouvernement se sont montrés enfin réactifs sur ce dossier et c'est le moins que l'on puisse attendre, sachant que l'État est actionnaire à 20 % de ce Groupe ALSTOM. C'est un minimum aussi, car notre pays a besoin d'une stratégie nationale de développement basée sur des filières stratégiques comme le ferroviaire. Il faut, dans ce domaine comme dans d'autres, un continuum entre services et industries et il faut porter au niveau européen les principes de coopération entre sociétés de transport ferroviaire et industries. C'est pourquoi l'État doit prendre toutes ses responsabilités en empêchant la fermeture du site ALSTOM y compris en posant la question de regroupement nationalisé d'une industrie ferroviaire autour d'ALSTOM, mais aussi avec la SNCF (La Société nationale des chemins de fer français), BOMBARDIER, SIEMENS, etc.

Si on veut véritablement promouvoir le transport ferroviaire, il faut construire pour son industrie ce que le Pôle aéronautique de l'Europe a su construire avec Airbus. C'est le message que nous voulions passer en se félicitant qu'à Bordeaux, la commande publique ait permis l'innovation et une plus grande performance du service public. Rien ne prémunit d'ailleurs notre Métropole d'une aussi brutale décision d'ALSTOM sur sa filière tramway qui nous mettrait d'ailleurs en grande difficulté. Nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Bien, moi je m'abstiendrai dans cette Assemblée de m'exprimer sur le dossier ALSTOM. Je l'ai fait dans un autre cadre. Là, il s'agit d'approuver cette délibération donc j'observe qu'il n'y a pas de vote contre. Pas d'abstention ? Merci.

Unanimité

M. DUPRAT

(n°5) Nouvelle billettique - Prise en compte par l'usager du coût du support du billet sans contact, modification des règles de validité des titres 1 jour et Bordeaux

Métropole City Pass et mise à jour du règlement public d'usage - Décision – Autorisation

M. DUPRAT présente le rapport

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Qui souhaite s'exprimer sur ce point ? Madame BEAULIEU.

Léna BEAULIEU : Merci. Monsieur le Président, mes Chers Collègues, sans aucune surprise, je vous annonce que notre Groupe ne votera pas cette délibération. Bien évidemment, vous ferez valoir la faible augmentation que représente cette nouvelle technologie dans la billettique de nos transports et si nous n'étions pas dans une hausse continue des tarifs, nous aurions pu nous laisser aller à la voter. Mais cette nouvelle augmentation est surtout une logique, celle de toujours plus solliciter les usagers des transports comme le fait l'État pour financer les investissements autoroutiers. L'argument est toujours le même, celui d'augmentation qui serait quasi-indolore pour le portefeuille de nos concitoyens, mais quand on fait l'addition, il n'en est rien. Cela devient même douloureux pour beaucoup de ménages. Nous refusons cette logique de gestion qui, ici comme au niveau national, ne fait pas la preuve de son efficacité et qui, de surcroît, pénalise les usagers. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur FELTESSE.

Vincent FELTESSE : Oui Monsieur le Président, Chers Collègues, mon intervention va rejoindre d'une certaine manière celle du Parti Communiste. Vous savez que sur les augmentations de tarifs des transports en commun, les élus socialistes bordelais ont voté contre et quand je présidais la Communauté urbaine de Bordeaux, j'ai fait en sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation. Je connais déjà la double contre argumentation qu'il peut y avoir. La première vient d'être avancée par la collègue : c'est 10 centimes pour 100 voyages, c'est extrêmement faible. La seconde, c'est la question du désengagement de l'État que je ne m'ésestime pas, n'empêche que - et, c'est une position constante chez moi et chez nous - que je trouve que dans les rapports que nous avons avec les partenaires et les délégataires, nous avons tendance à être peut-être un peu plus souple que par le passé. Quand il y a eu la nouvelle DSP (Délégation de service public) que j'ai votée, j'ai dit que la discussion s'était bien passée, mais vraiment je nous appelle les uns et les autres à une vigilance très constante dans un contexte difficile et c'est pour ça que de manière symbolique nous ne voterons pas cette opération qui, par ailleurs, a plein de vertus.

M. le Président Alain JUPPÉ : D'autres remarques ? Non. Monsieur DUPRAT.

Christophe DUPRAT : Oui, pour répondre à Monsieur FELTESSE, simplement pour lui préciser qu'à l'époque où il était Président, il avait gelé le tarif jeune, mais que d'autres tarifs continuaient d'augmenter. Simplement pour dire qu'il n'y avait qu'une partie qui avait été gelée.

La deuxième chose, c'est que je ne peux pas le laisser dire que nous ne contrôlons pas le délégataire. Je prendrai l'exemple qui s'est passé il y a quelques mois où le délégataire nous a proposé une facture concernant les difficultés qui ont eu lieu sur les aiguillages et sur les systèmes des compteurs d'essieux, nous avons fait faire notre propre audit où nous avons contrôlé ce que le délégataire nous avait dit et on s'est aperçu qu'effectivement, à quelques centaines d'euros près, c'était la bonne somme. Ça veut dire qu'on ne prend pas pour argent comptant ce que nous dit le délégataire, nous préférons nous faire encadrer d'une équipe d'assistance en maîtrise d'ouvrage pour vérifier que tout cela est bien vrai et nous le faisons de manière extrêmement régulière. Je voudrais inciter ici le service contrôle de gestion de notre Métropole ou l'Inspection générale des services lorsqu'elle était là à contrôler en permanence tout ce qui est fait dans le cadre de notre Délégation de service public.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques ? **Monsieur GUICHARD**.

Max GUICHARD : Je veux rebondir sur le dernier mot qu'a prononcé **Monsieur DUPRAT** : « L'Inspection des services quand elle était là ». Je pense que nous avons un problème là-dessus. Nous avons un vrai problème dans cette maison sur le contrôle avec une inspection des services qui a quasiment disparu.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Le nouvel Inspecteur général arrive le 1^{er} novembre. Son adjointe est déjà en place. L'inspection générale n'a pas disparu, bien entendu. Nous avons, je crois, recruté quelqu'un qui est de grande qualité et qui permettra à cette inspection de jouer pleinement son rôle qu'il ne faut pas confondre d'ailleurs avec celui du contrôle de gestion. Ce sont 2 fonctions différentes.

Monsieur FELTESSE.

Vincent FELTESSE : Oui, donc il aura fallu 3 ans pour remplacer l'Inspecteur général des services, ce qui n'est pas totalement anodin et l'Agglomération bordelaise, à un moment, a été connue pour la non-maîtrise des délégataires au sens large. On a recadré ensemble les choses et on est devenu assez exemplaire. Dans certains domaines, on peut garder les réflexes, dans d'autres, je pense qu'il y a du laisser aller. Ce n'est pas une critique, mais c'est un appel à la vigilance commune qu'on a parce que, lorsque l'on prend du recul sur « Qu'est-ce que l'on a fait depuis quelques années sur les transports, sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sur tous les coûts pour les usagers ? », nous les avons quand même singulièrement augmentés.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je mets aux voix ce projet de délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Majorité

Abstention des élus socialistes bordelais : Madame AJON, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE;
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. LABARDIN

(n°23) Projet d'achat d'une partie du parking Marie Brizard répondant aux besoins de restitution des places supprimées par la ligne D du tramway - Intervention de Parcub - Approbation- decision

M.LABARDIN présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. **Madame DELAUNAY** ?

Michèle DELAUNAY : **Monsieur le Président**, bien sûr, chacun se félicite de la mise en place d'un parking de proximité dans un quartier rudement rudoyé, je dirais, par les travaux d'une part et par les besoins des habitants, car parallèlement, vous le savez, se met en place le stationnement résidentiel qui est une sorte d'impôt nouveau fait sur les Bordelais, je crois que nul ne peut en disconvenir. Et nous l'aurions accepté d'un cœur plus positif, si parallèlement, comme cela avait été promis dans votre programme municipal, des parkings de proximité avaient été mis en contrepartie à disposition de manière systématique et homogène dans le territoire des parkings de proximité. Nous nous réjouissons que l'un d'eux voit le jour, mais j'insiste beaucoup et au nom des Bordelais, je crois, sur la nécessité de répondre aux engagements que vous avez pris et de faciliter, de cette manière, la vie des Bordelais.

Je voudrais aussi avoir une réponse précise sur un bruit, sans doute, à savoir une augmentation, un coût très important pour la densification des Lianes qui desservent le quartier, le quartier touché par les travaux de la nouvelle ligne de tramway. J'aimerais avoir là-dessus une réponse. Voilà. 2 questions et une demande vraiment très forte de répondre à vos engagements et aux besoins des Bordelais qui sont lourdement pénalisés et qui vont l'être plus encore.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame DESSERTINE au nom des Bordelais aussi peut-être.

Laurence DESSERTINE : Monsieur le Président, Chers Collègues, en tant que Maire-Adjoint du quartier centre-ville, je ne peux que me réjouir de cette délibération, vraiment. Pourquoi ? Parce qu'il faut savoir quand même que c'est une opportunité qui est rare. Donc, c'est une opportunité importante quand on sait combien les disponibilités foncières sur le quartier ne sont pas nombreuses. J'ai envie de vous dire, Madame DELAUNAY, venez avec moi dans les réunions de proximité que j'anime, notamment sur des sujets comme le stationnement, et vous vous rendrez compte que le stationnement est une préoccupation forte des habitants du quartier. Le quartier MARIE BRIZARD comme le quartier Castéja sont des quartiers très tendus. Moi, en tant que Maire-Adjoint, je souhaite aussi qu'il y ait des familles qui puissent habiter dans le quartier, qu'il y ait des jeunes familles qui décident de s'installer. Je crois que c'est une très, très belle opportunité, et il faut la saisir, que ParCub puisse réaliser 115 places de stationnement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, je pense qu'on peut toujours faire de grandes déclarations là-dessus. Moi j'aime bien les chiffres. Sur la rue Fonaudège et la rue Croix de Seguey, en 2011, il y avait 335 places disponibles. D'ores et déjà, le parking Beaujon qui est quasiment terminé, qui est donc à la Barrière du Médoc entre la rue Croix de Seguey et la rue Beaujon, fournira 95 places. Il subsiste sur voirie 60 places. Nous sommes à 166. Le parking MARIE BRIZARD apportera 115 places et l'opération Tillac-Lebrun qui a toujours été présentée comme liée à la compensation des places de la Rue Fonaudège, 78, nous sommes à 359. Il en existait 376. L'engagement qui avait été pris conjointement par le Président de la Communauté urbaine à l'époque et par moi-même est tenu. On pourrait ajouter à cela des opérations qui ne sont pas si éloignées : le parking du Cours Clémenceau ou celui de la Rue Castéja qui est en cours. Les travaux sont prévus pour les prochaines années. Il permettra de dégager 120 places, un excédent par rapport aux besoins des logements qui seront construits sur ce site. Vous voyez qu'il y a eu compensation ou il y aura au total compensation et au-delà.

Monsieur DAVID voulait s'exprimer sur le stationnement.

Jean-Louis DAVID : Non, je voulais dire que toutes les bonnes idées en matière de parkings de proximité sont les bienvenues partout. C'est un peu démagogique que de dire qu'on ne cherche pas de solution. Au prix du foncier dans l'hyper centre-ville, c'est un petit peu compliqué d'avoir des opportunités de ce type et on sait que c'est compliqué. Chaque fois que cela est possible, nous essayons et, en même temps, notre politique de stationnement, comme vient de le dire le Maire de Bordeaux, consiste à effectivement compenser au fur et à mesure toutes les places qui disparaissent.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY.

Michèle DELAUNAY : Cher Monsieur DAVID, ce qui était démagogique, c'est d'en promettre dans tous les quartiers, me semble-t-il, dans les documents de campagne. Autrement sur ce parking de proximité, je constate que nous sommes tous les 3 d'accord pour nous en réjouir. C'est bien ce que j'ai exprimé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Réjouissons-nous, mais brièvement, ce sera mieux.

Michèle DELAUNAY : Je souhaite qu'il fasse des bébés, des émules.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà. Nous sommes dans la réjouissance collective. Monsieur FELTESSE va s'associer à la réjouissance, je pense.

Vincent FELTESSE : Oui, je vais m'associer à la réjouissance d'autant plus que la réjouissance a mis du temps à venir puisqu'on a eu un problème d'interlocuteur sur le propriétaire de MARIE BRIZARD avec de sombres histoires et que la conclusion est là et elle est positive. Mais au-delà de cela, ce que disait Michèle DELAUNAY, c'est une problématique que vous connaissez bien, que nous connaissons bien, qui est « Comment l'on démultiplie le parking de proximité en hyper centre ? ». Voilà. Vous avez mis en place des observatoires. Vous avez, vous-même, Monsieur le Maire, fait une déclaration, je ne me souviens plus si c'était en Conseil municipal ou en Conseil métropolitain sur votre volonté de faire disparaître les parkings classiques pour des poches de regroupement, c'est ce sujet qu'on a devant nous et qui est extrêmement important.

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous l'avons tous devant nous et toutes les villes l'ont devant elles. En tout cas, je voudrais simplement préciser que je tiens mes engagements et que sur ce secteur Fondaudège, Ligne D, les engagements, évidemment lorsque les travaux sont intégralement terminés, c'est-à-dire d'ici 2 ans, auront été tenus.

Pardon, Monsieur DUPRAT.

Christophe DUPRAT : Je voudrais répondre à Madame DELAUNAY qui a posé une question sur l'augmentation des Lianes dans le quartier. Tout simplement pour lui dire qu'il n'y a pas une augmentation, mais il y a une diminution puisque la Lianes 5 a été coupée en 2 : la partie Nord et la partie Sud. Et que la fréquence de la partie Nord qui concerne ce quartier est moins fréquente qu'elle ne l'était l'an dernier aux horaires d'hiver et qu'à compter de la fin du mois de décembre, lorsque l'extension de la Ligne C du tram vers Blanquefort sera mise en service, les Lignes 72, 56 vont disparaître et la Ligne 6 sera diminuée donc il y aura encore plus de diminution dans quelques semaines.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. J'ajouterais que présenter les habitants de la Rue Fondaudège comme lourdement pénalisés alors qu'ils auront un tramway à leur porte c'est quand même un peu paradoxal. Je pense qu'au contraire, leur qualité de vie et au-delà, va s'améliorer jusqu'à Eysines, ma Chère Collègue.

Pas d'opposition à ce dossier, je pense ? Pas d'abstention non plus ? Merci.

Unanimité

M.DAVID :

(n°47) Délégation de pouvoirs du Conseil de Métropole à son Président, mise à jour - Décision - Autorisation

M.DAVID présente le rapport

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FEUGAS.

Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, Chers Collègues, cette délibération aborde plusieurs sujets au nombre de 7, devant vous donner, Monsieur le Président, délégation de pouvoir de la part du Conseil de Bordeaux Métropole. Cela relève d'une

volonté visant à simplifier des procédures administratives et peut se justifier en ce sens. Mais une délégation a attiré l'attention de notre Groupe et concerne précisément la commande publique. En effet, au fil des années et des Gouvernements successifs, il apparaît nettement au plan général que les attributions dont les Commissions d'appel d'offres bénéficiaient se voient peu à peu réduites sous le prétexte notamment de simplification administrative. Au sein de Bordeaux Métropole, il semble que cette maltraitance de la démocratie ne soit pas mise en œuvre dans toute sa rigueur administrative. C'est ainsi que, membre titulaire de la CAO (Commission d'Appel d'Offre) métropolitaine, je constate avec mes autres collègues dont le Président ALCALA que les dispositions sont prises afin que le travail des commissaires puisse s'effectuer en bonne connaissance des dossiers principaux. Avec cette remarque, je veux porter à connaissance le bon travail effectué par les services sous le contrôle de la Direction de la commande publique qui apporte les éléments nécessaires afin que les commissaires émettent, à partir des rapports d'analyse, des avis dans l'intérêt des habitants de la vie économique et de la Métropole.

Notre Groupe souhaite que ces conditions de travail soient pérennes malgré les ordonnances et décrets qui modifient la réglementation. Si votre réponse, Monsieur le Président, valide ce souhait, notre Groupe votera la délibération ou alors, s'abstiendra.

M. le Président Alain JUPPÉ : Y a-t-il d'autres remarques ? Sur la question de Monsieur FEUGAS, je crois que Monsieur DAVID a déjà apporté des éléments de réponse. Je salue le travail de la Commission d'appel d'offres effectué au fil des années. C'est une Commission qui fonctionne bien. Celui de nos services aussi, il n'est pas question de priver la Commission d'appel d'offres des moyens de faire son travail. C'est elle qui choisit, cela a été dit tout à l'heure par Monsieur DAVID et par ailleurs, Monsieur DAVID a évoqué la possibilité de déléguer du Président au Président de la Commission d'appel d'offres un certain nombre de compétences. Vous voyez qu'il n'est pas du tout question de limiter le champ. Il s'agit simplement d'appliquer les textes et je l'espère de simplifier les procédures.

Jean-Claude FEUGAS : Votre réponse nous conforte dans notre vote positif.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous en remercie.

Monsieur FELTESSE

Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Chers Collègues, je prends prétexte de cette délibération, non pas pour évoquer les délégations de pouvoir du Conseil de Métropole à son Président, mais pour évoquer la répartition des champs de compétence entre Président, Vice-président de la Métropole et Adjoints au Maire en l'occurrence vos Adjoints à la Mairie de Bordeaux.

Je trouve que, depuis quelque temps, il peut y avoir une certaine confusion qui n'est pas totalement anodine, ni anecdotique. On se souvient, il y a quelques mois, avant les vacances, d'une Conférence de presse non partagée sur la politique économique. Depuis, les choses ont un peu évolué. Une Commission a été mise en place et je pense que nous avons stabilisé. Il y a quelques semaines, c'était une nouvelle annonce sur un plan propreté concernant notamment Bordeaux et c'est vrai que c'est un sujet sensible pas que Bordeaux, mais notamment Bordeaux. Quand je discute avec les uns et les autres, on a l'impression que c'est un développement de la ville centre sur la Métropole qui se fait à la limite de la cannibalisation, j'allais dire.

Vous connaissez mon point de vue sur la Métropole et sur ce qu'a été la Communauté urbaine de Bordeaux. Je pense qu'il est totalement illusoire et vain de croire que la Métropole peut se développer de manière équilibrée si la ville centre ne se développe pas. C'est quelque chose que nous avons payé dans les années 70, au début des

années 80 où l'équilibre a été rompu au détriment de la ville centre. Je pense que la Métropole ne peut pas non plus se développer au seul profit de la ville centre et qu'il y a une dynamique à avoir de manière collective et c'est plutôt courte vue, pardonnez-moi cette expression, de penser que la Métropole bordelaise, c'est le Grand Bordeaux. Je pense que sur ces questions d'articulation, il faut être extrêmement vigilant. Ça peut apparaître comme technique pour l'instant, financier, vous avez la CLETC (Commission locale d'évaluation de transfert de charges) cet après-midi, mais il y va de la dynamique de l'ensemble de la Métropole. Nous avons eu ce matin dans le journal local, 2 grandes pages sur la mutualisation. Mutualisation qui est toujours une opération compliquée qui met du temps, mais il ne faudrait pas que la mutualisation soit juste une fuite en avant pour résoudre les problèmes financiers de Bordeaux et nous reviendrons sur ce sujet au Conseil municipal de lundi. Voilà les mots que je souhaitais dire à la fois comme élu de Bordeaux et comme ancien Président de la Cub et avant comme Maire d'une commune périphérique. Il me paraît très important que nous soyons vigilants sur ce bien commun métropolitain.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes Chers Collègues, pas d'autres observations ? Sur le point de savoir si les Adjoints de Bordeaux peuvent être Vice-présidents, je me poserais la question de savoir si les Vice-présidents du Conseil départemental ou ceux de la Région peuvent être aussi Vice-présidents de la Métropole. C'est un faux débat naturellement. Tout ceci se passe en pleine harmonie. Je ne veux pas engager ce débat. La CLETC veille à l'équité pour toutes les opérations financières entre les différentes villes dans le cadre du processus de mutualisation.

S'agissant de l'article de *Sud-Ouest*, ce matin, j'observe que les déclarations de tous les Maires interrogés vont dans le sens d'un soutien à la mutualisation. Aucun ne la remet en cause. Je suis un petit peu surpris de voir que l'un de nos collègues souhaite la création d'un Comité de pilotage de la mutualisation. Il existe. Il est présidé par Alain ANZIANI, Vice-président chargé de la métropolisation et de la mutualisation. Nous faisons ce travail en parfaite intelligence et dans un souci d'équilibre.

Que les choses soient difficiles, le contraire, ce serait étonnant. Je voudrais saluer les efforts qui ont été faits par les Maires, par l'ensemble du personnel de la Métropole et de nos communes, par l'équipe de Direction, par le Directeur général. Nous sommes passés en termes de mandatement de paie de 3 000 fiches de paie à 16 000 en l'espace de 8 mois, sans aucun bug. Aucune feuille de paie n'a été rejetée pour inexactitude. Nous avons triplé les effectifs de nos Pôles territoriaux. Nous avons réalisé près de 3 000 déménagements pour installer ces Pôles territoriaux dans de meilleures conditions. C'est un travail énorme qui a été fait. Qu'il ne soit pas parachevé, qu'il implique encore des améliorations, des accélérations, tous les Maires en sont parfaitement conscients. Nous en avons longuement discuté hier au Bureau de la Métropole. Nous avons chargé le Directeur général de rencontrer un par un les Maires et les responsables des Pôles territoriaux pour faire le point de l'état d'avancement des travaux. Il y a eu des retards, c'est vrai. Nous sommes parfaitement conscients de tout cela, mais je pense que les choses vont tout à fait dans le bon sens tout simplement parce que nous avons choisi de le faire sur la base du volontariat.

Enfin, troisième point, en ce qui concerne les équilibres au sein de la Métropole, la cannibalisation de la Métropole par Bordeaux me fait sourire. Dans la dernière vague de satisfaction qui a été faite par l'IFOP (Institut de l'opinion publique) comme elle le fait tous les 6 mois, nous avons demandé à l'ensemble des habitants de la Métropole quel est le jugement qu'ils portaient sur leur Métropole. Pas sur la ville de Bordeaux, pas sur telle ou telle ville, sur la Métropole. La Métropole est-elle en expansion ? La Métropole est-elle en stagnation ? La Métropole est-elle en recul ? 86 % des Métropolitains interrogés considèrent qu'elle est en expansion et il n'y a pas dans le lot exclusivement des Bordelais. Le panel est représentatif de l'ensemble de la population dans laquelle la population bordelaise, vous le savez, est largement

minoritaire. Il est évident aujourd'hui que c'est la Métropole dans son ensemble qui profite de l'élan que nous avons su donner depuis maintenant un certain nombre d'années.

Je ne suis pas sûr qu'il faille entreprendre un grand débat là-dessus. Je vous rappelle qu'on essaie de voter sur l'application du Code général des collectivités territoriales. Mais si vous voulez débattre, le débat est ouvert.

Alain CAZABONNE : Non, c'est juste une précision. Pour ce qui me concerne, je l'ai toujours dit, j'ai rendu hommage à la façon dont Monsieur le Président vous menez cette mutualisation. J'étais hostile à la loi et je me contente de rappeler parfois quelques difficultés, quelques éléments dont un que je répète souvent, une des choses qui pourrait être mutualisée, ce sont effectivement les achats parce qu'on aurait sûrement de meilleurs prix en achetant pour 28 communes que séparément. Et j'attire l'attention de tout le monde, je sais qu'Alain ANZIANI l'a fait aussi, attention aux fournisseurs locaux. C'est pour cela que je dis : la mutualisation, ce n'est pas « Tout craint », je ne suis pas contre par principe, mais il faut faire attention à certains éléments.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Nous allotissons systématiquement les marchés pour que les producteurs locaux puissent avoir des possibilités d'obtenir des marchés.

Dernier exemple, mais je ne veux pas être trop long là-dessus. L'équilibre entre les différentes collectivités, on sait bien que depuis 10 ou 15 ans, Bordeaux a été lourdement pénalisée par le FIC (Fonds d'intérêt communal) où nous n'avions pas la part qui devait nous revenir. Les critères ont été modifiés. Bordeaux aurait pu en tirer grands profits au détriment de certaines communes. Qu'est-ce que j'ai proposé ? C'est qu'aucune commune ne perde. Nous avons rajouté l'enveloppe globale, rallongé l'enveloppe globale du FIC pour que l'équilibre soit maintenu. Vous voyez que sur cet exemple-là qui est peut-être un peu ponctuel, ce souci d'équilibre et d'équité entre l'ensemble de nos 28 communes est une préoccupation que j'essaie de concrétiser jour après jour.

Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

M.MANGON

(n°52) Mise en vente par adjudication et vente interactive de bâtiments et terrains nus métropolitains - Décision - Autorisation

M.DUCHÈNE présente le rapport

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CASSOU-SCHOTTE.

Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, Chers Collègues, en Commission d'urbanisme, je me suis émue de cette délibération qui prévoit de remettre sur les marchés un certain nombre de biens et de terrains métropolitains. Il m'a été alors répondu que ces biens ne correspondaient à aucun projet identifié au niveau métropolitain ou communal et qu'ils ne présentaient donc aucune utilité ou vocation à demeurer dans le patrimoine métropolitain, comme vient de le dire Monsieur DUCHÈNE.

Si le Groupe Écologiste entend bien cette argumentation, il n'en demeure pas moins qu'elle ne nous satisfait pas. En effet, parmi ces biens et terrains, certains présentent

un potentiel non négligeable de par leur localisation ou leur nature, à proximité d'axes de transport en commun ou du centre-ville des communes concernées, des terrains d'une superficie parfois significative, un bâtiment idéalement placé à Bordeaux, etc. Par ailleurs, si la recherche de recettes est un objectif pour tous en ces temps de contraintes budgétaires, nous ne pensons pas que l'optimisation foncière doit conduire à nous dé-saisir progressivement de tout notre potentiel foncier. À l'heure où nous sommes, nous sommes nombreux à rechercher des sites pour accueillir des petites opérations de logements sociaux, de résidence sociale, d'EHPAD (Etablissement d'hébergements pour personnes agées), de RPA (Résidences pour personnes agés), ou encore des jardins partagés ou des vergers publics. Il est regrettable que l'on se dé-saisisse de ces biens sans en avoir collectivement examiné toutes les potentialités. Je sais, par exemple, que des associations qui agissent dans le domaine social sont particulièrement intéressées par certains sites qui apparaissent dans cette liste. C'est pourquoi nous ne voterons pas pour cette délibération.

Par ailleurs, cette délibération met en exergue la nécessité d'un Etablissement public foncier (EPF), au niveau de notre Agglomération. Vous le savez, nous y sommes particulièrement favorables, et cela depuis de nombreuses années. Malheureusement, ce dossier n'a toujours pas abouti et notre territoire, contrairement à d'autres, ne bénéficie toujours pas aujourd'hui d'un outil de portage foncier. Alors même que les enjeux sont particulièrement prégnants ici de par la forte attractivité de notre territoire, mais aussi des fortes tensions qui ont découlent, que ce soit en termes de logement ou d'artificialisation des sols, notamment. Pourtant, qu'il soit local ou d'État, un EPF permet, dans un contexte foncier toujours plus contraint, de développer des moyens techniques et financiers au-delà des capacités de nos communes et de notre Métropole. En assurant le portage foncier, il favorise l'équilibre financier des opérations immobilières, notamment pour le logement social et apporte généralement une ingénierie foncière et une assistance juridique bien utile à l'heure des négociations lors de l'acquisition de biens.

De plus, l'EPF contracte des emprunts à long terme qui permettent d'amplifier la capacité d'intervention. Les freins évoqués dans notre établissement depuis de nombreuses années sont connus de tous. Il s'agit notamment de la question du financement d'un EPF et la fiscalité supplémentaire que cela engendrerait. Pourtant, outre le fait de l'impact de la taxe dédiée, la Taxe spéciale d'équipement (TSE)- quelques euros par an et par ménage - les retours des différents EPF existants témoignent d'un effet boule de neige finalement rapidement mis en œuvre. La rétrocession du stock foncier porté accroît en effet les moyens de l'établissement et permet, au bout de quelques années seulement, de diminuer la part de fiscalité tout en délivrant les mêmes services. Ainsi pour ne prendre qu'un seul exemple, l'EPF de Poitou-Charentes, un EPF d'État, la TSE a été baissée progressivement de 35 %. Il a été créé en 2008. L'EPF n'a jamais reçu de subventions de la part des collectivités locales de son territoire. Il n'en a tout simplement pas eu besoin.

Pour conclure Monsieur le Président, il y a urgence à s'engager dans une véritable stratégie foncière.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques ? Monsieur DUCHÈNE.

Michel DUCHÈNE : Oui, il s'agit de la mise en vente de biens métropolitains, c'est bien dit dans la délibération, devenus inutiles au projet de la Métropole. Il faut rappeler que les biens concernés font l'objet – Jacques MANGON et les services du foncier vous avaient répondu lors de la Commission d'urbanisme – avant la décision de mise en vente d'une analyse très poussée de l'ensemble des services et auprès des communes concernées qui ont donné leur réponse sur les demandes des services de la Métropole. Ils sont mis en vente dès lors qu'ils font l'objet d'un avis favorable de l'ensemble de ces interlocuteurs. Ils sont mis en vente que parce qu'ils

n'ont pas été jugés utiles au développement du projet d'habitat social de la Direction de l'habitat.

Sur la page 3 de cette délibération, il est bien indiqué « La Métropole se réserve le droit d'interrompre le processus de recherche d'acquéreurs à tout moment et se donne la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues sans que les candidats ne puissent réclamer en contrepartie une quelconque indemnité ». Je vous proposerais, si vous en étiez d'accord, Monsieur le Président, que si nos collègues du Groupe des Verts ou vous-même Madame, vous pouviez nous proposer peut-être un opérateur sur un de ces terrains que l'on puisse revenir sur une de ces propositions. Mais, franchement, il y a eu un débat très long. Jacques MANGON suit de très près les services du foncier sur ce dossier. Je pense que c'est vraiment après une longue concertation que ces terrains sont envisagés à la vente. Mais si vraiment vous trouvez un opérateur ou quelqu'un qui serait prêt à intervenir sur ces terrains, pourquoi pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, Monsieur DUCHÈNE est toujours très ouvert au dialogue, on le sait. On peut regarder au coup par coup. Sur l'établissement public foncier, c'est un débat entre nous, on le connaît. Je crois que l'État est en train de réfléchir à la constitution d'un établissement public foncier d'État qui s'étendrait sur l'ensemble du Département. Les choses peuvent évoluer dans un avenir peut-être proche. On verra ça.

Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Merci. Monsieur le Président, je prends acte et je ferai une proposition.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien, sous cette réserve, qui vote contre ? Monsieur FELTESSE.

Vincent FELTESSE : Non, sur le débat qui nous a beaucoup agités sur l'établissement public foncier, de fait, la solution va venir de l'État. La semaine dernière, Thierry REPENTIN qui était chez nous il y a quelques semaines, a remis au Président de la République un rapport sur la question du foncier et une solution va être trouvée au niveau national par rapport aux endroits carencés et nous faisons partie des endroits carencés puisque nous n'avons pas d'établissement public foncier, du fait d'un blocage politique ou d'une opposition politique vieille de plusieurs années.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà de l'intérêt d'avoir parmi nous quelqu'un qui murmure à l'oreille du Président de la République. J'allais dire du cheval.

Madame BOST ?

Christine BOST : Quelques mots, Monsieur le Président, simplement pour dire aux collègues que le Président du Conseil départemental a invité l'ensemble des Maires du Département pour une rencontre le 10 octobre pour parler de toute cette problématique foncière et de stratégie foncière sur l'ensemble du Département, que bien sûr les Maires de la Métropole seront également conviés et qu'à cette occasion, il y aura une présentation exhaustive de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes et également une présentation par Thierry REPENTIN de la nouvelle société publique foncière.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il faudra peut-être aussi mettre un petit peu de coordination parce que je crois que la Région réfléchit aussi à l'extension d'un établissement public foncier régional.

Christine BOST : Là, il s'agit simplement d'une réunion des Maires et Présidents d'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) pour présenter les outils et voir quelles sont les orientations et les inclinaisons des uns et des autres.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Alors je mets aux voix le projet de délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

M. MANGON

(n°55) Élaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de Bordeaux Métropole - Arrêt du projet - Décision – Autorisation

M.DUCHÈNE présente le rapport

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui demande la parole sur ce dossier ? Madame DELAUNAY.

Michèle DELAUNAY : Eh bien, je salue le travail, Monsieur le Président, effectué pour élaborer ce RLPI qui fait consensus et qui permettra de dépolluer au moins partiellement le paysage urbain. En juillet 2015, à l'occasion du débat sur les orientations de ce règlement, j'avais rappelé une proposition formulée dès 2011 à Monsieur le Président en tant que Maire de Bordeaux concernant les affichages et les placardages transparents apposés à l'intérieur des vitrines et bien sûr visibles depuis la rue. Ils occupent parfois la totalité de la baie vitrée et attirent le passant grâce à des couleurs criardes et des slogans attractifs pour ne pas utiliser d'autres termes. Je tiens d'ailleurs à votre disposition une collection de photographies qui vous montreront que notre ville et notre Métropole ne peuvent qu'être atteintes par ces publicités. Ces publicités, véritable pollution visuelle, ne sont pas concernées par ce règlement, car elles sont considérées à tort comme de la décoration intérieure alors qu'on ne les voit que de l'extérieur ou principalement de l'extérieur. J'avais alors proposé une charte de qualité ou un label HQV, Haute qualité visuelle, que cette charte voie le jour dans notre Métropole ou au moins dans les centres historiques des communes membres. Je rappelais que dans cet esprit, la ville de Paris a établi un règlement qui interdit la publicité sur les baies, comme par exemple sur la vitrine ou les parties vitrées d'un commerce ou d'un café restaurant. Je pense que les Associations de commerçants pourraient adhérer à cette amélioration qui, au total, leur bénéficiera et y trouveront un intérêt parce qu'ils utiliseront des supports de qualité et non polluants visuellement. Cette suggestion avait d'ailleurs retenu l'attention de Monsieur MANGON, ce dont je m'étais réjouie et je serais heureuse que ce règlement soit complété par une charte de cet ordre pour améliorer la qualité de notre ville et de nos villes, car toutes ont besoin et participent de cette exigence environnementale tout à fait essentielle. Merci beaucoup.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame FERREIRA et Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

Véronique FERREIRA : Oui, merci Monsieur le Président, saluer le travail qui a été fait sur ce RLPI avec un résultat qui est vraiment satisfaisant. La délibération nous donne un bilan de concertation qui est très complet. On peut bien sûr regretter le manque de participation quand on regarde le nombre de personnes concernées, mais il n'y a absolument rien à dire sur la méthode.

Une chose peut-être à remarquer sur ce qu'ont dit les gens qui se sont exprimés. Ils se sont davantage exprimés sur la question de la publicité que sur la question des enseignes. D'ailleurs, ils ont tous rejeté la pollution publicitaire. C'est vrai que quand on parle de RLPi, l'opinion publique oublie que les enseignes sont aussi concernées. Là, c'est aussi une autre cible : les petits commerces, les artisans dont vient de parler Madame DELAUNAY. Les restrictions qui sont proposées sur les enseignes sont tout à fait valables et permettent de lutter contre la pollution visuelle et préserver l'environnement de notre quartier. Mais pour autant, j'aurais peut-être une petite proposition supplémentaire à faire. Au moment de l'application de ce RLPi, ce serait peut-être bon que nous mettions en place une réflexion partenariale avec les Associations de commerçants, avec la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) sur la question de la signalétique en accompagnement des commerçants, histoire de montrer que les restrictions que nous leur imposons n'ont pas pour but de diminuer leur activité économique, mais au contraire qu'on a l'intention de les accompagner.

Sur les dispositions qui concernent les panneaux publicitaires, elles vont tout à fait dans le bon sens et elles respectent la concertation qui a eu lieu en amont avec les communes et qui a été très, très bien faite. En juillet dernier, j'avais demandé que l'on maîtrise peut-être davantage les interdistances entre les panneaux publicitaires. Cela a été bien entendu puisqu'une règle de densité est mise en place sur certains zonages, c'est-à-dire un linéaire minimum pour pouvoir implanter un support. J'ai cependant une remarque. Quand on regarde la zone 4B, c'est une zone résidentielle à dominante urbaine. La règle qui est appliquée fait que l'on peut installer un support publicitaire à chaque fois qu'un linéaire de façade est inférieur à 30 m. Je regrette un peu ce chiffre. Je le trouve un peu élevé, car beaucoup de linéaires n'atteignent pas 30 m dans ce type de zonage et je crains que la règle ne soit sur ce coup-là pas assez restrictive, surtout quand je la compare avec la règle sur la zone 5, c'est-à-dire sur les axes structurants qui vont supporter, et c'est normal d'ailleurs, davantage de supports publicitaires et où le linéaire minimum est fixé à 25 m. Ce RLPi va vraiment dans le bon sens. Il faut saluer, je le redis, le travail effectué. Est-ce que vous pourriez simplement nous rassurer quant au fait que les quartiers résidentiels de la Métropole ne voient pas un fleurissement de panneaux publicitaires quasi-similaires à celui des axes structurants ? Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous saluons également le travail fait. Nous sommes satisfaits d'avoir enfin un règlement local de publicité harmonisé à l'échelle de l'Agglomération. Ce règlement prend en compte les politiques volontaristes que pratiquaient déjà certaines communes. Il prend également en compte les vœux des habitants, car, selon un sondage récent, 2014, 73 % des Français trouvent la publicité envahissante et 85 % la considèrent même comme intrusive. Nous sommes satisfaits de lire les orientations du rapport, « Maîtriser la publicité, limiter son impact et adopter des règles d'extinction nocturne ». Sur ce dernier point d'ailleurs, nous demandons aux habitants de faire des efforts pour baisser leur consommation d'énergie, éteindre les lumières lorsqu'ils quittent une pièce, par exemple. Pour autant, nous constatons que les publicités lumineuses sont allumées bien tard le soir. Bien sûr, il faut une règle d'extinction nocturne. Elle y est dans le rapport, on l'a lue puisque les publicités seront éteintes d'une heure du matin à 6 heures du matin.

Ceci étant dit, les chiffres du Ministère de l'Environnement et de l'Énergie précisent que l'énergie nécessaire pour les enseignes et les publicités correspondent à 1 térawatt/heure, l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 370 000 ménages. Par ailleurs, d'un point de vue de la sécurité, les dispositifs lumineux présents la nuit éblouissent les usagers et peut-être sollicitent leur attention de façon dangereuse. Ce que nous pourrions proposer, c'est que cette période d'extinction lumineuse la nuit soit amplifiée, c'est-à-dire non pas simplement d'une heure du matin à 6 heures du matin, mais de 23 heures à 6 heures puisque l'on peut

dire qu'à partir de 23 heures, on peut peut-être arrêter de faire du shopping, et donc éteindre les publicités lumineuses 2 heures de plus permettrait d'économiser l'équivalent de la consommation d'énergie de plusieurs milliers de familles, plus de 12 gigawatt/heure, si vous voulez avoir la précision.

Enfin, nous tenons à pointer du doigt une nouvelle forme de publicité émergente qui n'est pas présente dans ce règlement à laquelle nous devrons faire attention à l'avenir. Les publicités peintes au sol et aussi plus particulièrement en anglais, excusez-moi, les *clean-tags*. Le déficit de règlementation doit être interrogé à ce propos. Nous accueillons positivement ce règlement local de publicité intercommunal et nous appelons à toujours aller plus loin. Et à titre personnel, je voudrais quand même saluer le travail d'associations et de citoyens, comme par exemple les Déboulonneurs qui permettent d'ouvrir les esprits à cet envahissement publicitaire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? **Monsieur DUCHÈNE**.

Michel DUCHÈNE : Oui, **Monsieur le Président**, les propositions de nos collègues sont extrêmement intéressantes, en particulier sur la signalétique en général et pour ce qui concerne les enseignes lumineuses à l'intérieur des commerces, les services y ont travaillé.

Concernant **Véronique FERREIRA**, sur la zone 5 si la règlementation a été un peu plus stricte, c'est que ce sont des zones où les demandes vont être très, très importantes. Ce que je veux vous faire passer comme message c'est que ce règlement de publicité est un règlement concerté, c'est-à-dire qu'il a fallu tenir compte des demandes des associations, des Maires, des riverains et surtout des professionnels de l'affichage. Ils sont de redoutables procéduriers et nous voulons éviter les recours qui pourraient fragiliser notre proposition. Il faut trouver un juste équilibre dans cette proposition. La référence est peut-être la ville de Bordeaux qui a mis en place un règlement de publicité depuis de nombreuses années. Il y a eu un juste équilibre et une protection très importante du centre historique et un équilibre plus varié, plus divers qui a été trouvé dans les quartiers périphériques, qu'il y a d'un côté la volonté des affichistes, il faut la respecter aussi, il y a une dimension commerciale et il y a de l'autre côté la préservation des paysages et du patrimoine. Je crois qu'avec ce règlement qui a été beaucoup, beaucoup travaillé par **Jacques MANGON** et les services, nous arrivons à un juste équilibre et il n'est pas figé dans le marbre. Il y a le règlement, il y a aussi l'application du règlement, le débat et la négociation avec les afficheurs. Je crois que l'expérience de Bordeaux et peut-être aussi d'autres Communes nous permet de penser qu'à partir de ce règlement, on peut petit à petit discuter avec les afficheurs et obtenir ce que l'on veut.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je me réjouis de la qualité de ce travail et je pense qu'il va faire l'unanimité. Qui vote contre ? Pas d'abstention ? Merci.

Unanimité

M.DUCHÈNE

(n°68) Marchés publics - Aménagement de la place Gambetta - Marché de maîtrise d'œuvre, concours d'architecture et ingénierie - Attribution - Autorisation de signature

M.DUCHÈNE présente le rapport

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà. J'insiste sur le processus de concertation qui, je crois, a été exemplaire. Ça n'est pas pour autant que la première pierre pourra être posée rapidement. Je crois que ce dossier illustre bien l'extraordinaire complexité des procédures que nous avons à suivre puisque maintenant l'architecte des Bâtiments de France prescrit une procédure de modification conjointe du PSMV (Plan de sauvegarde de mise en valeur), de la Place des Quinconces, du Cours Tournon et de

la Place Gambetta. Nous avons une étude d'impact à faire pour analyser la faune, la flore de la place. Ensuite, nous avons à obtenir un permis d'aménager, c'est le Code de l'urbanisme et enfin, l'archéologie préventive puisqu'il appartient à la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) de nous dire si finalement sur la base des sondages qui ont été faits il faut aller plus loin dans la fouille des vestiges gallo-romains et les thermes publics. Ce n'est pas demain la veille que cela va commencer.

Madame DESSERTINE veut dire un mot ?

Laurence DESSERTINE : Oui, merci Monsieur le Président. Il est vrai qu'aujourd'hui, vous présentez ce projet lauréat du concours de maîtrise d'ouvrage de la Place Gambetta. C'est vrai que j'ai envie de dire que c'est un moment important de ma vie d'élue, pourquoi ? Parce que c'est l'aboutissement d'un travail de 6 années de concertation avec l'ensemble des habitants, l'ensemble des riverains, l'ensemble des associations qui les représentent.

Nous avons voulu, pendant ces 6 années, construire un projet qui, bien sûr, préserve le caractère patrimonial de la place, mais aussi comme l'a dit Michel DUCHÈNE d'en faire un lieu de vie apaisé, connu de tous les Bordelais. Cette concertation a démarré en 2010. En 2010, nous avons en Mairies de quartier initié des temps d'échange pour laisser riverains et commerçants s'exprimer sur la place. Et puis, en 2012, nous avons, à la demande des riverains, changé le sens de circulation de la Place Gambetta. Pourquoi ? Parce que vous vous en souvenez sûrement, mais la cohabitation était vraiment difficile entre la circulation des bus, entre la circulation des voitures, entre la circulation piétonne. Puis, dans un deuxième temps, à l'automne 2013, des ateliers de concertation ont réuni en Mairies de quartier les services de la ville, les services de la Communauté urbaine à l'époque et 2 associations : l'association SOS Gambetta et l'association des commerçants, pour recueillir leurs attentes, mais aussi définir leurs besoins, pour essayer de mettre en place les premiers objectifs d'un réaménagement. Et puis ensuite, de décembre 2014 à juillet 2015, c'est l'ensemble des habitants qui ont pu s'exprimer. Ce n'était plus uniquement les habitants proches ou riverains de la Place Gambetta, mais on a vu des habitants de Bordeaux aussi venir s'exprimer, aussi bien sur le site internet de la Métropole, sur les registres, sur les 2 grandes réunions publiques qui ont été organisées ici à la Métropole et c'est presque 300 personnes qui ont participé à ces réunions de concertation. Et puis, au final, ces contributions ont permis de définir les objectifs d'aménagement à travers un cahier des charges. Je ne vous cache pas, c'est avec de l'émotion et aussi avec de la fierté de voir proposer au vote aujourd'hui un projet d'aménagement de place qui est conforme aux attentes des habitants, qui a été concerté avec eux et qui a été décidé avec eux puisque même les Présidents d'associations étaient membres du jury de concours. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Vous avez beaucoup parlé des Bordelais dans tout ça, je voudrais constater, par expérience, qu'on trouve sur la Place Gambetta beaucoup plus d'habitants de la Métropole que de Bordelais proprement dits. C'est une place qui est un nœud de circulation, qui est desservie par une quantité considérable de lignes de bus. C'est un lieu qui concerne tout le monde. On y trouve des Bordelais au sens large du terme, venus, je le répète, de toutes les communes. C'est une place, en plus, emblématique, d'une très grande qualité architecturale. On va engager aussi un processus de ravalement des façades, bien entendu. C'est vraiment un projet métropolitain tout autant que bordelais, je voudrais le souligner.

Qui est-ce qui souhaite prendre la parole ? Monsieur HURMIC.

Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je suis d'accord avec Madame DESSERTINE pour dire qu'il y a eu un gros travail de concertation qui a été réalisé avec les riverains autour de ce projet d'aménagement et autour de leurs desiderata concernant l'aménagement futur de cette place emblématique de Bordeaux.

Le projet de place-jardin nous satisfait. C'est effectivement un bon projet pour cette place qui maintient quand même en grande partie les équilibres actuels de cette place centrale de Bordeaux, mais je voudrais exprimer ici ce qui est pour nous un degré d'inquiétude et de vigilance sur l'aménagement fini de cette place qui porte notamment sur le respect des arbres actuellement plantés sur cette place. J'ai lu dans la petite plaquette que vous venez de nous communiquer : « *Au cœur du jardin, je cite, une large palette d'essences d'arbres vient compléter celle des arbres existants en partie conservés* ». C'est cette fin de phrase qui m'inquiète un petit peu. Nous savons tous que les architectes, urbanistes, paysagistes adorent actuellement montrer leur patte particulière en imposant souvent des arbres qui correspondent à leur goût du moment au détriment souvent des plantations traditionnelles des places qu'ils aménagent. Je note que pour cette Place Gambetta, il était bien indiqué dans le programme d'aménagement, je cite, « *Les marronniers sont sains* ». Je cite également, il est indiqué « *Il conviendra de statuer sur le devenir des marronniers dont l'intérêt paysager est mis au débat. Une expertise phytosanitaire sera remise dans le programme définitif du concours. Cette étude conclut sur le bon état général des marronniers* ». Souvent quand on abat des arbres, on prétexte après, on dit « On les a abattus parce qu'ils étaient malades ». Là, les marronniers, ce n'est pas possible. Nous avons cette étude qui dit qu'ils sont en bon état. Quand je parle de vigilance, nous tenons, vous l'avez compris, à ce que les marronniers de la Place Gambetta persistent. J'ai vu puisque l'on a eu un peu au dernier moment cette communication sur les photos qui nous sont transmises, quelques essences d'arbres tout à fait nouvelles qui apparaissent sur ces photographies. Je ne suis pas spécialiste, mais j'ai aperçu un palmier. J'espère que ce n'est pas un palmier qui remplacera un marronnier sain. J'ai aperçu également un arbre rose qui me semble être, sauf erreur de ma part, un érable du Japon qui est, effectivement très prisé parce que c'est un bel arbre d'ornement, mais est-ce que c'est forcément une essence tout à fait adaptée à cette place ? En tout cas, à mon avis, il me paraît moins adapté que les marronniers traditionnels auxquels les Bordelais sont tant attachés. Vous savez que pendant la concertation ce point-là est revenu à plusieurs reprises.

Puis, enfin, j'aimerais vous faire une proposition. Beaucoup de villes actuellement plantent des arbres fruitiers, Monsieur le Président. C'est un peu à la mode, il suffit de se balader un peu... D'ailleurs, New-York, c'est incroyable le nombre d'arbres fruitiers qu'il y a sur les trottoirs. Là, je n'ai pas l'impression qu'il y ait d'arbres fruitiers. En France, on n'a pas encore cette culture de l'arbre fruitier et de la nature nourricière en ville. Je souhaiterais que, dans le cadre de l'aménagement futur de cette place, et des discussions que vous aurez avec les urbanistes paysagers, vous puissiez privilégier la plantation d'arbres fruitiers. Je ne vous demande pas de mettre des poiriers autour du stade, mais je pense que des arbres fruitiers sur la Place Gambetta seraient, à mon avis, appréciés aussi par les Bordelais.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Voilà, nous aurons de belles cueillettes en perspective. Madame DELAUNAY.

Michèle DELAUNAY : Eh bien, Madame l'Adjointe disait que c'était un grand moment dans sa vie d'élue, c'est un grand moment dans ma vie de Bordelaise parce qu'en effet, je crois que tous les Bordelais – ah, pardonnez-moi Monsieur le Président d'être un peu chauvine – sont très attachés à cette place par sa qualité architecturale exceptionnelle de cohérence et d'homogénéité, ce qu'on voudrait dans les projets actuels, mais c'est une parenthèse. Et deuxièmement, par le fait qu'elle est le centre emblématique de Bordeaux puisque même les bornes kilométriques se réfèrent à elle. Je me réjouis que le sort qui lui avait été fait de devenir une gare routière soit maintenant, je l'espère, derrière nous. Je salue à ce propos Vincent FELTESSE qui, dès le début des propositions des associations, s'était saisi, en particulier de ce problème de circulation.

Moi aussi, j'approuve le projet qui a été choisi. Nous étions avec Pierre HURMIC

conviés à participer au choix, à la sélection des projets. Nous avions tous, avouons-le maintenant, été un peu déçus de ne rien voir qui nous inspire totalement et nous avions demandé, vous vous en souvenez, des modifications. Nous avions élu en premier ce projet parce qu'il respecte justement cette composante rurale, presque en tout cas très, très traditionnelle, très bordelaise avec une belle végétation et qu'il respecte aussi l'idée d'une pièce d'eau, qui est essentielle et qui fait la vie de ce lieu, mais nous avions demandé des modifications et le projet va être présenté sans que le jury n'ait été informé de ces modifications et ait été de nouveau convié. Nous avions tous beaucoup travaillé, beaucoup contribué et nous aurions aimé avoir ce rendez-vous. Mais je le reconnais, ce n'est pas l'essentiel du sujet.

Je veux aussi saluer l'équilibre, la constance, voire l'obstination qui est bien souvent une qualité des associations qui se sont mobilisées et des 2 Présidents que j'aime particulièrement, l'un parce qu'il est un médecin, Monsieur DIARD, et l'autre parce qu'il est un chocolatier, Monsieur DARRICAU. Ils ajoutent à cela une qualité de citoyen. Ils ont mené leur proposition, leur projet avec beaucoup d'équilibre, d'obstination et de qualité que je crois nous sommes tous, sur ces bancs, prêts à saluer.

Nous nous réjouissons de ce projet. J'ai une légère différence de vision avec Pierre HURMIC, mais elle est modeste. D'abord, aussi je veux témoigner de mon amour des arbres. Il n'y a aujourd'hui aucun marronnier qui soit totalement sain puisqu'ils sont tous, sur l'ensemble de notre territoire, attaqués par la mineuse du marronnier, mais cela, je vais toujours dans le même sens que Pierre, parce que si l'on apporte des substrats importants, que l'on se débrouille à faire que les feuilles qui tombent ne soient pas incluses dans la terre, on peut maintenir en bon état ces marronniers, même si les feuilles flétrissent plus tôt qu'autrefois. Je suis comme lui absolument attachée à ce que ces marronniers soient conservés. Ce sont des arbres remarquables par leur ancienneté, par leur équilibre, par leur port. J'avoue que je suis un tout petit peu plus réservée sur les arbres fruitiers. Je ne vois pas de bananiers ou d'autres arbres, mais là, je tire un peu les jambes de Pierre et en effet, un arbre suffisamment élevé comme pourrait l'être, par exemple, un cerisier est peut-être concevable. Je n'en sais rien, mais en tout cas, il n'y a pas d'opposition de fait.

En tout cas, Monsieur le Président, nous nous réjouissons. Je comprends pourquoi vous dites que c'est un objectif métropolitain. Je reste quand même persuadée qu'il est majoritairement bordelais. C'est comme si vous disiez qu'au Palais Rohan, lors des réceptions, il y a beaucoup de gens qui viennent de loin, c'est vrai, mais le Palais Rohan, lui aussi, est plutôt bordelais. Je garde en priorité la Place Gambetta pour nous. Vous voyez, je veux souligner que le projet que nous avons retenu s'appelle le Jardin d'Aliénor. Je trouve que c'est, en effet, un très beau nom qui marque à la fois la volonté de tradition de ce projet et qui rend hommage à une figure emblématique non seulement de la longévité, ce à quoi je ne peux être que sensible, mais de notre belle Région.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Je vous remercie dans ce grand consensus que Monsieur COLOMBIER va peut-être rompre. Moi, j'ai, en tout cas, un point de différence majeure, je n'ai pas du tout l'intention de garder la Place Gambetta pour les Bordelais. Elle est à tous les habitants de l'Agglomération qui sont les bienvenus. C'est une place centrale qui est au cœur de Bordeaux Métropole. J'y suis évidemment en tant que Bordelais fondamentalement attaché. Ce qui me stupéfie, c'est notre compétence horticole à tous. Vraiment, ce Conseil dans ce domaine a des vues très arrêtées sur l'équilibre entre les bananiers, les cerisiers, les palmiers et les marronniers. Ça va nous faire un très joli compte-rendu.

Monsieur COLOMBIER ?

Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président, en vous écoutant tout à l'heure

égrener les procédures annexes, enfin pas si annexes que cela, mais multiples, je pense que les travaux ne démarreront, si je ne m'abuse pas, avant un an et demi ou 2 ans.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai pas de calendrier précis, mais je vous ai dit les études complémentaires que nous devons assumer.

Jacques COLOMBIER : Lors de l'autorisation de la Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Bordeaux et la Métropole sur ce dossier, plusieurs objectifs étaient donc déterminés. Comme Conseiller municipal de Bordeaux, je souscrivais à ces derniers, notamment repenser les déplacements des bus et de la circulation automobile et de la circulation piétonne. Deuxièmement, repenser de même le jardin central plutôt déserté par la population. Enfin, mettre en valeur les superbes façades de la place. Actuellement, la Place Gambetta subit une circulation automobile et de transport en commun plus qu'intense. Je rappellerai les chiffres qui parlent d'eux-mêmes avec 1 300 bus journaliers.

Jacques COLOMBIER : Ce n'est plus vrai ? Ça l'a été. C'était, je crois, en 2013.

M. le Président Alain JUPPÉ : Laissez parler Monsieur COLOMBIER. On lui répondra après s'il y a d'autres précisions à apporter.

Jacques COLOMBIER : Les débats sont toujours très intéressants. Elle est devenue, du fait de sa centralité, j'allais dire un grand giratoire, ce qui, pour une place aussi emblématique de la ville, est un non-sens et une perte d'identité évidente. Repenser complètement les flux est indispensable, la solution de diminuer la densité de circulation est donc une évidence. Le projet de conserver la moitié de la surface de la place aux piétons est évidemment une bonne chose, une chose équilibrée. Il est évident que les flux automobiles doivent être repensés et le plan de circulation hors de cette place dans les quartiers périphériques, je n'insiste pas.

L'espace végétalisé central est actuellement peu fréquenté, j'allais dire fermé à une fréquentation à toute heure de la journée du fait entre autres du peu d'aménagements pour les piétons et les promeneurs. Le projet ne précise pas les améliorations prévues à cet effet, car nous les découvrons aujourd'hui. J'allais en fin de cette intervention regretter, bien entendu, de ne pas avoir des visuels ou de plans, ce qui nous permettait d'avoir une idée plus précise.

L'essence des arbres, vous savez des goûts et des couleurs, tout le monde en a. Est-ce que les marronniers sont en bon état ou ne sont pas en bon état ? L'Adjointe au Maire de Bordeaux, à l'époque, nous disait qu'un certain nombre était en fin de vie. Aujourd'hui, Monsieur HURMIC nous dit qu'ils sont en bon état. Moi, pour ma part, il est toujours malheureux bien entendu de couper des arbres. Je pense qu'il serait bon d'éclaircir, donc de couper un certain nombre d'arbres. Peu sans doute, mais pourquoi ? De façon à pouvoir remettre en évidence ces façades, ces superbes façades de la place. J'allais dire d'éclaircir ce qui fait un peu une barrière pour la place elle-même. Les façades subissent 2 handicaps. Je vous le disais : une ceinture actuelle de marronniers, qui, d'après moi, est un peu dense et qui masque leurs perspectives ; et deuxièmement aussi la noirceur des façades du fait de la densité de la circulation, mais cela sans doute sera envisagé et sera évident.

La minéralisation, je pense évidemment, aurait été une erreur totale, car elle amène un vide et une froideur dont d'autres lieux de Bordeaux pâtissent et où les passants en général ne font que passer et ne s'attardent pas. Éclaircir la barrière des marronniers me semble donc une solution viable, ayant le double avantage de mettre en valeur les façades et de conserver le végétal indispensable à la vocation de ce jardin. Je me réjouis de constater qu'il y a une fontaine importante et qui, je pense, un peu à l'image du miroir d'eau à Bordeaux sera fréquentée par tout type de population.

La pollution atmosphérique du fait de la circulation doit être diminuée et traitée fortement. Enfin, je n'ai pas vu un seul mot sur la conservation, si je puis dire, mais la redynamisation de l'activité commerciale. Cela n'est pas évoqué. Je pense que la vie commerçante de cette place a été largement diminuée par la fermeture de Virgin Mégastore. Elle doit être, je parle de la vie commerçante, elle doit être maintenue évidemment et surtout amplifiée.

Avez-vous quelques nouvelles à nous donner sur le futur de Virgin Mégastore, du moins quand un repreneur de cette partie qui est importante en façade sur la place ? Du fait de l'augmentation significative de la partie piétonne, les commerces devraient bénéficier d'un accès bien plus important et il serait bon, je pense de prévoir - les photos le montrent plus ou moins -, mais qu'en est-il de terrasses pour les cafés ou restaurants qui, vous le savez, sont des facteurs d'animation importante ? Qu'est-il prévu ?

Je termine en disant que je regrettai de ne pas avoir de visuels. Nous en avons quelques-uns. Je pense que nous pourrions en avoir un peu plus, plus détaillés peut-être, de façon à voir la suite des opérations et se faire une idée précise et de voter, bien sûr, en toute connaissance de cause. Je voterai, malgré cela, bien entendu, ce dossier me réjouissant aussi. Vous voyez, je fais partie du consensus, mais il est évident que la place était dans un tel état qu'il est urgent maintenant de l'améliorer et de la faire surtout revivre, car c'est vrai que vous aviez raison, la population qui la fréquente est métropolitaine. Elle est même étrangère. Les touristes à Bordeaux sont là, mais s'il y avait peut-être peu de Bordelais, c'est peut-être justement parce qu'elle n'était pas très avenante et surtout pas très viable pour une vie de quartier. Le souhait que l'on peut avoir, c'est qu'elle le redevienne. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. D'autre intervention ? **Monsieur DUCHÈNE**.

Michel DUCHÈNE : Pas grand-chose d'autre à rajouter, **Monsieur le Président**. Je crois que le soutien et les propositions de nos collègues vont particulièrement intéresser l'équipe d'architectes. Nous avons une équipe de renommée internationale, équipe mixte et pluridisciplinaire et aussi avec une paysagiste bordelaise, Sabine HARISTOY qui est bien connue à Bordeaux. Nous pouvons penser que le projet sera de grande qualité et puis maintenant, il faut passer évidemment au stade opérationnel, car le chemin va être un peu long, car il y aura le temps des fouilles et le temps des travaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pour répondre à une question de **Monsieur COLOMBIER**, d'après les informations dont je dispose, l'immeuble ex-Virgin a été racheté par un investisseur bien connu à Bordeaux qui est Monsieur OHAYON qui a un projet d'hôtel qui n'est pas encore présenté au permis de construire. Il sera examiné dans ce cadre-là. Il va falloir veiller à la bonne articulation des travaux, avec ceux de la Ligne D, de la Place de Tourny qui n'est pas très éloignée, et évidemment de ce bâtiment pour éviter qu'on soit amené à casser des choses qu'on aurait rénovées prématurément. Il va y avoir tout un chemin critique à suivre, mais qu'on suivra très attentivement.

Sur les arbres, je suis extrêmement vigilant sur la conservation de tous les sujets qui sont sains. Le problème, c'est que quand vous avez une étude phytosanitaire et des services compétents qui vous disent : « Voilà, cet arbre est en train de suivre un mauvais processus », il est difficile de s'opposer à son abattage comme j'ai pu le voir d'ailleurs, par exemple, avec notre magnifique cèdre du Jardin public où, la mort dans l'âme, j'ai été obligé de consentir à son abattage parce qu'il était dangereux. On sera très vigilant sur ce point.

Pas d'opposition à ce beau projet ? Pas d'abstention non plus ? Merci.

M.DUCHÈNE

(n°69) Commande artistique 3e phase tramway. Cofinancement de l'oeuvre « Traversée » - Blanquefort - Décision – Autorisation

M.DUCHÈNE présente le rapport

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite intervenir ? Personne. Si, Monsieur COLOMBIER.

Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, je ne voterai pas ce dossier, comme je n'ai pas voté un certain nombre d'autres dossiers, non pas que je sois contre les œuvres d'art qui jalonnent le parcours du tramway, cette commande n'est pas aussi décalée en effet que certaines œuvres prévues. Je fais ici allusion à la soucoupe volante devant être implantée dans les eaux de la Garonne pour la modique somme, je le rappelle, de 600 000 euros. Ce projet où je fus le seul à m'y opposer à la Métropole, sous vos quolibets, souvenez-vous, a de plus, vous le savez, créé une polémique de la part des habitants je crois que c'était du quartier de Bacalan qui refusent l'évocation historique et fantasmagique surtout de l'artiste. Je l'avais mis à l'époque déjà en évidence.

Aujourd'hui, vous nous proposez une œuvre plus pragmatique, si j'ose dire, où le public pourrait sentir et vibrer à l'arrivée de rames du tramway depuis le quai de la station. J'ai recherché et trouvé sur Internet l'œuvre en question. Je regrette du reste qu'on n'ait pas, là aussi, un visuel. Quand on nous demande de voter le principe d'une œuvre, qu'on ait au moins un visuel ou une explication, quelque chose. Là, il n'y a pas grand-chose. Il n'y avait même rien du tout. J'ai donc recherché et j'ai trouvé. Il s'agit, en fait, d'un serpentin, je ne sais en quelle matière, relié au rail en amont de la station et qui fait une courbe, certes, gracieuse pour aboutir sur le quai. On peut donc toucher ou coller son oreille pour entendre et sentir arriver la rame du tramway. C'est sympathique, c'est amusant. C'est donc à vos yeux une œuvre d'art, très bien. Ça, je ne discute pas ce point-là, mais dans ces temps de restrictions budgétaires qui vous ont amenés à réduire toutes les subventions de la Métropole de 5 %, j'estime que cette œuvre n'est pas une priorité et qu'à son prix, il y ait d'autres projets ou de priorités pour notre collectivité qui seraient beaucoup plus efficaces. Faire des économies c'est bien, je le reconnaiss, bien sûr, mais les contrebalancer par ce genre de dossier, je pense, ne va pas dans le bon sens. Je ne mets pas la qualité de l'œuvre ou même sa densité vibratoire ou sensorielle en doute, mais je ne voterai pas ce dossier aujourd'hui. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Y a-t-il d'autres avis sur cette proposition ? **Monsieur DUCHÈNE**.

Michel DUCHÈNE : Oui, une petite précision pour notre collègue. Ce n'est pas le public qui vibre, c'est le rail. Le public vibrera peut-être après. Le rail va vibrer de telle manière qu'une personne ou peut-être sûrement des enfants puissent coller leur oreille contre le rail, c'est un rail d'acier qui correspond au rail du tramway et l'intelligence de l'œuvre c'est sa dimension poétique, c'est-à-dire que les enfants qui partent ou les collégiens qui partent ou qui reviennent de l'école pourront coller leur oreille contre ce rail et entendre le tramway arriver comme les Indiens l'entendaient.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ça me rappelle les vieux westerns où les cow-boys écoutaient l'arrivée du train sur le rail. C'est une référence cinématographique.

Michel DUCHÈNE : L'œuvre est installée. Elle est très, très belle. Il faut féliciter Véronique FERREIRA de l'avoir choisie. Elle a eu le courage d'installer cette œuvre.

Ce n'est pas toujours facile pour les Maires que d'installer des œuvres sur l'espace public. C'est souvent critiqué, mais on se rend compte qu'au fil du temps maintenant, aussi bien dans le cadre du 1% tramway que dans la commande Garonne, petit à petit dans l'ensemble de la Métropole, un certain nombre d'œuvres ont été installées et on se rend compte aussi qu'au fil du temps, les habitants se les approprient et les aiment beaucoup.

M. le Président Alain JUPPÉ : Absolument, quand on a installé le Lion bleu de Veilhan sur la Place Stalingrad, ça a fait scandale. Aujourd'hui, si je l'enlevais, ça serait épouvantable pour tous ceux qui fréquentent cette place.

Avançons, Monsieur FELTESSE voulait dire quelque chose là-dessus ?

Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président. Ce n'est pas pour revenir sur un débat récurrent avec Jacques COLOMBIER sur le 1 % culture nécessaire ou pas nécessaire. C'est quelque chose qui avait été mis en place, il y a quelques années, qui a un peu sommeillé, qu'on a remis à un haut niveau et je pense que c'est important, même en période de restrictions budgétaires que la culture et l'art puissent être aidés sous toutes ses formes parce que les problèmes que nous connaissons aujourd'hui ne sont pas qu'économiques et sociaux. Il y a aussi un problème de représentation et de projection.

Je sais que cette délibération pour vous parler non pas de l'œuvre, mais de ce qui est juste derrière l'œuvre, à savoir l'entreprise FORD puisque c'est à proximité. J'ai pu voir récemment le Préfet de Région que j'ai trouvé moins optimiste qu'il y a quelque temps sur l'évolution des dossiers et j'aimerais bien maintenant ou dans un prochain Conseil qu'on fasse un point parce que ce n'est pas anecdotique. Vous avez commencé le Conseil, Monsieur le Maire, par une bonne nouvelle, la naissance de la progéniture d'une collègue, c'est une bonne chose. Il y a une autre bonne nouvelle économique aujourd'hui c'est quand même le contrat des RAFALES qui aura un impact non négligeable pour la Région et pour la Métropole. Le Président de la Région, Alain ROUSSET, qui connaît plutôt bien ses dossiers estime à 3 000 emplois qui vont être générés sur la Grande Région. Une grande part pour nous avec Mérignac et Martignas même si cela ne sera pas simple, mais il ne faudrait pas qu'au moment où des points industriels se renforcent, d'autres s'affaiblissent et c'est pour cela que j'attirais votre attention sur le dossier FORD et FORD GETRAG d'ailleurs.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je me réjouis bien sûr de la signature du contrat avec l'Inde qui est l'aboutissement d'années et d'années de négociation, presque 10 ans de discussions. Quant à FORD, on sait combien de collectivités ont toujours été unanimes pour soutenir cet établissement et ses salariés, bien sûr. J'espère que le Ministère de l'Économie suivra le dossier avec autant d'efficacité que celui d'ALSTOM.

Vincent FELTESSE : On va ouvrir le débat. Non, mais vous me tendez la perche.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, je vous ai tendu la perche, mais je la reprends tout de suite, et donc je mets aux voix ce projet de délibération. Qui est d'avis de l'approuver ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Majorité

Contre : Monsieur COLOMBIER

M.DUCHÈNE

(n°70) Bordeaux - ZAC La Berge du Lac/Ginko - Dossier modificatif de ZAC n° 4 et avenant n° 5 au traité de concession - Décisions - Autorisations

M.DUCHÈNE présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite intervenir dans ce débat ? Madame BLEIN.

Odile BLEIN : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, ce dossier modificatif acte l'abandon du projet de collège sur Ginko. Notre Groupe, par la voix de Vincent MAURIN, avait exprimé son opposition à ce projet privé. Dans ce quartier qui accueillera à terme plus de 6 000 nouveaux habitants et qui jouxte celui des Aubiers, ce nouveau collège devait répondre aux besoins scolaires immenses et aider à la jonction de ces 2 quartiers. Évidemment, la réponse privée n'était pas une réponse qui nous convenait. Rappelons qu'avec ce collège de Ginko, la ville de Bordeaux aurait accueilli son 12^e collège privé alors qu'elle ne comporte que 13 collèges publics. Pour nous, la réponse aux besoins passe par l'ouverture d'un collège public dans ce secteur. Le Conseil départemental doit remettre à l'ordre du jour une étude pour un nouveau collège public en réponse à l'urbanisation du Lac, des Bassins à flot voire de Bastide-Niel. La réponse du Conseil départemental qui justifiait son refus par l'ouverture d'un autre collège à Bruges ne peut être entendue. L'accroissement de population à Bordeaux comme à Bruges justifie entièrement l'ouverture de 2 établissements dans des conditions optimales. En parlant de conditions optimales, on ne peut pas dire que ce soit le cas de l'accueil dans le Groupe scolaire Vaclav Havel qui est déjà saturé en attendant la lontaine ouverture du 2^e groupe scolaire. Le résultat de ces reports de programmation, c'est la multiplication de l'accueil des enfants dans des classes en Algeco comme au Lac, aux Aubiers ou à Achard. Répondre mieux aux besoins des populations nécessitera des moyens financiers. Mais pour le collège, il s'agit là de la simple application de la première des 3 grandes orientations fixées par le Conseil départemental dans son plan d'action en faveur de la jeunesse 2016-2021 qui consiste à garantir l'égal accès de tous les jeunes au droit commun.

Puisqu'il est question de services publics, nous ne pouvons qu'être surpris de la fermeture de la conciergerie solidaire de Ginko. J'ai le souvenir de la description enthousiaste faite par l'aménageur lors de la Commission d'urbanisme que nous avions tenue sur place, se félicitant des services rendus et notamment des services postaux. BOUYGUES n'avait d'ailleurs pas manqué de communiquer abondamment dans la presse sur ce sujet. Je ne comprends pas cette fermeture et pose la question de l'offre en service public postal dans ce quartier en complémentarité avec l'agence postale des Aubiers dont l'amplitude d'ouverture a encore connu une réduction, cette année.

Je terminerai en disant que malgré des efforts notables, la proportion de logements sociaux 25 % est encore trop faible pour un quartier qui devrait avoir l'ambition d'offrir une réponse aux familles qui sont si nombreuses à quitter l'Agglomération, faute de pouvoir s'y loger dignement. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC.

Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, 3 observations sur cette opération Ginko.

Première observation, elle concerne le programme de construction lui-même. La redéfinition de la programmation de l'îlot C3.2 mixant désormais offre tertiaire avec offre de logement est présentée dans ce rapport comme une résultante, je cite, des « difficultés de commercialisation des opérations tertiaires liées à la forte concurrence

Bassins à flot, Euratlantique ». Je rappellerai ici les réticences que nous avions exprimées dès la conception de cette ZAC en ce qui concerne son volet commercial que nous considérons à l'époque comme étant surdimensionné. J'ai envie de dire que la délibération actuelle qui revoit ce programme à la baisse nous donne largement raison. Mais je voudrais également noter et déplorer l'accumulation des projets commerciaux et tertiaires qui font encore florès sur l'Agglomération sans qu'une véritable cohérence entre les différents projets urbains soit réellement menée. C'est ainsi que cette semaine, nous apprenons que la Commission départementale d'aménagement commercial, la CDAC, a autorisé ce mercredi le projet d'extension de la galerie marchande du centre commercial Auchan de Bordeaux Lac qui double quasiment sa surface de vente de 978 m² à 11 000 m² et pour répondre à la demande d'IMMOCHAN, afin de faire face, nous dit-on, à la concurrence des polarités que sont Mérignac Soleil et Rives d'Arcins, mais aussi celles du futur centre voisin de Ginko, construit par BOUYGUES ainsi que cela nous est rappelé. Monsieur le Président, je pense qu'à un moment donné, nous avions mis un peu un terme momentané à cette prolifération de centres commerciaux. Nous sommes sursaturés. Je note que la course aux mètres carrés se poursuit et s'est accentuée ces derniers temps malgré le suréquipement de Bordeaux Métropole puisque nous avons 1 400 m² pour 1 000 habitants contre 1 000 m² dans des agglomérations comparables comme Nantes ou Toulouse. Cette délibération vient également s'installer dans ce contexte de suréquipement commercial sur lequel nous avons, semble-t-il, peu prise à l'heure actuelle vues les dernières décisions de la CDAC. Mais particulièrement pour revenir sur ce projet Ginko, le projet initial était surdimensionné, j'aimerais que vous puissiez nous donner quelques indications sur ce que sera le futur profil des opérations commerciales qui seront menées à Ginko compte tenu du contexte commercial que je viens de rappeler à l'instant.

Deuxième point d'inquiétude sur ce terrain et qui est un peu proche de celui qui vient d'être exprimé, c'est la question des équipements publics. Le dossier modicatif nous propose un nouveau phasage avec notamment l'ouverture de second groupe scolaire à la rentrée 2020. Cette échéance s'interroge fortement au regard de la pression démographique sur le groupe scolaire existant et plus globalement celle qui pèse sur tout le secteur de Bordeaux Nord. Le Groupe scolaire actuel, l'école Vaclav Havel, risque fort d'atteindre sa capacité maximale d'accueil d'ici la fin de l'année scolaire 2016-2017 au vu des derniers chiffres de la rentrée et des prochains logements qui seront livrés en cette fin d'année ou en début d'année prochaine. Nous avons déploré à plusieurs reprises la situation des écoliers bordelais sur tout le secteur de Bordeaux Nord, il nous semble que, là encore, on ne peut se satisfaire d'un tel calendrier. Parallèlement, comme cela a été rappelé, le projet de collège privé est tombé à l'eau. Apparemment, il n'y aurait même pas de collège public dans ce secteur-là. Est-ce que vous pouvez nous donner quelques indications au moins sur le devenir de cet îlot qui devait être occupé par ce collège ?

Ensuite, en ce qui concerne les autres équipements publics, le planning du gymnase tel que présenté semble totalement fantaisiste. Il nous est indiqué une livraison prévue au 2^e trimestre 2017 alors qu'à l'heure actuelle, les travaux n'ont pas même démarré sur cette parcelle. Je pense qu'il faut quand même de temps en temps actualiser les prévisions optimistes qui avaient été faites initialement et en ce qui concerne la livraison de la Maison des danses, le calendrier ayant été rallongé, cela pourrait peut-être donner lieu à un travail en amont avec les habitants et les acteurs culturels locaux pour une appropriation collective de ce projet.

Enfin, troisième et dernière observation ou inquiétude, c'est le devenir de l'Avenue des 40 journaux. Son aménagement est prévu de longue date sans qu'aucun projet ne soit encore acté. On a parlé de deux fois une voie, on a parlé de deux fois deux voies, mais nous ne savons toujours pas alors que vous n'êtes pas sans savoir que ce secteur est fortement engorgé actuellement et ce, malgré la desserte en tramway. Il s'agit pourtant d'un élément clé dans l'aménagement de la ZAC et nous souhaitons être rapidement rassurés sur la cohérence de cet aménagement de l'Avenue des 40

journaux avec la philosophie annoncée pour ce quartier Ginko où nous avait été annoncée une zone 30, un quartier apaisé. Je pense que l'aménagement de cette avenue est directement tributaire de ce qu'est la philosophie annoncée du quartier. Donc j'espère que vous pourrez m'apporter un certain nombre d'assurances à ce niveau-là. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame AJON.

Emmanuelle AJON : Monsieur le Président, aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'adapter le dossier de réalisation de la ZAC Ginko par un dossier modificatif n°4 ainsi que certaines dispositions du traité de concession par un avenant n°5 - ce n'est donc pas nos premiers avenants - afin de prendre en compte une évolution du projet urbain, en lien avec le fonctionnement et la vie du quartier et l'avancée des projets immobiliers, mais aussi l'évolution du programme global de construction.

Avant tout, je tiens à remercier le travail des services de la Métropole qui doivent s'adapter aux vicissitudes des marchés contrariant le projet général déposé et nécessitant pour eux des réajustements significatifs. Cependant, s'il est vrai que l'on peut tout anticiper, il est peut-être regrettable qu'une certaine prudence ou une certaine clairvoyance dans les objectifs de commercialisation en particulier des surfaces tertiaires n'ait pas été de mise sur ce projet. De ce fait, aujourd'hui, de nombreuses surfaces ne sont toujours pas commercialisées et donc on ne sait si elles le seront un jour. Aussi, nous sommes aujourd'hui dans l'expectative et contraints de modifier la destination des opérations. Cela fragilise l'économie et la vie du projet et finira peut-être par éteindre même l'esprit de l'opération et de sa mixité fonctionnelle voulue.

À ce titre d'ailleurs, lors de la séance de septembre 2015, Madame DELATTRE, vous faisiez l'état de la mise en place d'une Commission avec les commerçants actuels pour regarder quel type de commerce nous pouvions planter, accueillir et aider les bailleurs sociaux à avoir des contacts afin de permettre une vie réelle de ce quartier. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Cependant, je peux noter un point positif, c'est que ces modifications ont aussi une vertu et je les salue. À ce titre, l'intégration d'une résidence étudiants conventionnée en logements HLM permet un nouvel accueil et de répondre enfin à une offre très déficiente sur Bordeaux. Mais je regrette que ce choix ne soit qu'un second choix pour répondre à un équilibre financier de projet et qu'il n'ait pas été fait dès le départ pour répondre à un besoin nécessaire pour les jeunes étudiants que nous accueillons nombreux.

Le rapport évoque également un problème de concurrence entre les différents grands projets d'aménagement, notamment avec celui des Bassins à flot, mais surtout d'Euratlantique, faisant ainsi avorter les opérations tertiaires initialement prévues sur Ginko. Aussi, je ne peux que me poser des questions. Des études d'impact ou de marché ont-elles été réalisées ? En 2007, au départ de l'opération Ginko, les opérations d'aménagement postérieures ne devaient-elles pas prendre en compte l'existant et donc l'offre prévue dans le programme Ginko ? Est-ce que pour une question de rentabilité de projet uniquement et sans clairvoyance, ces mètres carrés tertiaires ont-ils été insérés dans le programme ? Il me semble que toutes ces questions et modifications ne se poseraient pas si nous avions un Schéma de cohérence générale d'aménagement sur l'ensemble de la ville, permettant une analyse concomitante de tous les projets, de leur production et la mutualisation et la compilation des différentes études qui y sont faites.

Enfin, il me paraît que ce rapport met en évidence une deuxième vague de questionnements et d'inquiétudes. En effet, celui-ci nous présente un nouveau planning de livraison des programmes d'intérêts généraux sur lesquels on note, une fois de plus, un lissage dans le temps et donc un report de livraison de plusieurs

équipements publics. On note notamment pour les plus caractéristiques la Maison des danses, encore une fois repoussée. Elle était prévue dès le départ en 2011. Elle est aujourd’hui prévue en 2018. Le Groupe scolaire, lui, glisse de 2015 à 2020. On peut aussi s’interroger sur le risque d’oubli de certains équipements dont on ne voit plus trace au cours des avenants comme par exemple le centre de loisirs prévu d’être adossé au Groupe scolaire.

Aussi de manière générale, sur ce nouveau planning du programme Ginko, je souhaite, Monsieur le Maire, que vous nous rassuriez sur le fait que certains équipements d’intérêt général ne soient victimes d’un lissage dans le temps qui pourrait devenir un lissage jusqu’à l’oubli.

Enfin, je souhaiterais que soit réellement mis en place un Schéma de cohérence des projets d’aménagement sur Bordeaux. Je pense que cela nous ferait gagner du temps, économiser de l’argent à tous et produire des équipements réalistes avec les besoins des Bordelais. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE.

Guillaume BOURROUILH-PARÈGE : Monsieur le Président, Chers Collègues, juste un petit mot. La prospective et l’anticipation, je crois que c’est un petit peu ce qu’on essaie tous de faire sur nos communes. Je m’exprime en tant qu’Adjoint aux Finances, mais également en tant qu’Adjoint au développement économique. Il y a un vrai travail d’anticipation qui se fait. Je ne doute pas que l’ensemble des 28 communes de la Métropole exercent clairement ce travail de prospective. Ceci étant, dans le cadre de nos compétences, lorsqu’on délivre des permis de construire sur des programmes importants avec très clairement une urbanisation et un accueil de familles important, je crois que nous portons et nous assumons tous ici cette Métropole millionnaire sur l’ensemble des 28 communes. Chacun prend sa part à cet ambitieux projet. Pour ce qui concerne Bruges, nous anticipons. Nous avons fait de la prospective. Les logements vont se développer sur les corridors du tram, telle est la règle arrêtée et nous anticipons notamment des créations de groupe scolaire.

En ce qui concerne le collège de Bruges, j’ai entendu parler du Collège Rosa Bonheur de Bruges, juste un petit rappel sur la sectorisation. Là, on est bien sur une compétence du Conseil départemental et la sectorisation du collège de Bruges est la suivante. Elle a été définie initialement comme telle : Ginko, Les Aubiers et Bruges. D’abord, nous, on se félicite de cette mixité sociale qu’on peut retrouver au sein du collège. Ce qu’il faut savoir c’est que le collège aujourd’hui est un collège prévu pour 600 élèves qui compte 461 élèves à ce jour. Il a vocation à se développer et à accueillir les nouveaux habitants de ces nouveaux quartiers que l’on exprime, mais il faut également savoir que le collège de Bruges, la sectorisation s’est un petit peu dessinée au fil des programmes et notamment, il y a une troisième phase de la ZAC de Bruges qui a été tracée sur le papier et l’équilibre a été pensé il y a à peu près maintenant une quinzaine d’années. Il va également apporter à peu près 300 logements supplémentaires. Une question et une problématique vont se poser et on a les places concernant l’accueil de ces personnes dans les collèges. Pour les écoles, Bruges a anticipé et a les places. Je me tourne vers mon collègue du Bouscat qui sait très bien que notre collège, je dis bien notre collège puisqu’il est occupé aujourd’hui pour moitié par des Brugeais et par des Bouscatais est un collège qui est aujourd’hui saturé et plein qui fonctionne très bien, je m’en félicite, mais il est plein, donc *quid* de la destination des nouveaux venus. Il y a de nouveaux programmes sur le Bouscat historique. Je crois qu’il n’y aura pas d’autres programmes à venir tels qu’ils se développent sur la route du Médoc dans l’histoire du Bouscat. Il y a une vraie problématique aujourd’hui de prospective et d’anticipation qui doit se faire. Si elle doit se faire, à mon avis, c’est juste une suggestion, Monsieur le Président, ce n’est pas un étonnement ou une critique de ma part, je crois qu’il y a un vrai travail désormais qui doit se mener avec le Conseil départemental et également, peut-être, par extension *quid* des lycées également pour accueillir ces anciens collégiens et futurs

lycéens.

Un dernier point, si vous me le permettez, concernant les commerces et Ginko. Je ne vais pas forcément être en accord avec les propos qui ont pu être tenus par mes collègues proches, mais c'est un petit peu de rigueur en ce moment. Juste une chose, l'exercice est difficile. Et on l'a évoqué notamment en Commission attractivité, arriver à mobiliser des baux commerciaux et créer une vraie dynamique sur un quartier notamment comme Ginko et j'ai eu l'occasion d'échanger avec ma collègue Maribel BERNARD dont c'est aussi de la délégation, c'est une difficulté. Et peut-être qu'il y aurait une réflexion à avoir et on l'a eue en Commission attractivité sur la maîtrise foncière. Ou maîtrise foncière ou maîtrise des baux par les différentes collectivités pour peut-être arriver à dynamiser plus facilement et à installer les commerces qu'on souhaite installer et pas uniquement des agences immobilières ou des agences bancaires. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. D'autre intervention ? Madame BOST.

Christine BOST : Oui quelques mots puisque des questions ont été posées concernant les collèges et la compétence du Département donc je vais prendre une autre casquette là pour essayer d'apporter quelques éléments de réponse.

D'abord pour rassurer l'ensemble des collègues pour dire que le Département de la Gironde, à l'échelle du territoire qui est le sien, exerce en permanence une veille qui consiste à essayer de s'adapter en fonction des différents programmes décidés par les différentes Municipalités et par les PLU (Plans locaux d'urbanisme) qui sont votés dans chacune des communes. De dire aussi que la situation des collèges sur le Département, bien sûr, doit s'adapter à l'évolution démographique du Département qui gagne, comme vous le savez, 15 000 habitants chaque année, répartis de façon homogène sur l'ensemble du territoire, y compris sur la Métropole. La situation que nous connaissons sur la Métropole est la suivante : il y a un certain nombre de collèges dont certains sont près, proches de la saturation et d'autres, je ne vais pas dire sont proches de la fermeture, mais certains collèges sont en sous-effectif et y compris dans notre Métropole. Le travail que notre Collègue Alain MAROIS, Vice-président en charge des collèges, fait est un travail qui consiste à réfléchir sur de nouvelles sectorisations et donc sur une nouvelle définition de la carte scolaire parce qu'il ne s'agira pas forcément de construire de nouveaux établissements, mais plus exactement d'adapter la sectorisation de nos territoires. Je rappelle que sur ce secteur-là, il avait été prévu la construction d'un collège qui a été réalisée, mais il n'a jamais été convenu de créer 2 établissements sur ce grand périmètre. La problématique du Département, c'est de devoir s'adapter aux évolutions démographiques de chacune des communes et en particulier sur la Métropole. En quelque sorte, les communes décident et le Département doit s'adapter pour ce qui concerne les collèges, mais pour ce qui concerne également les autres services publics qu'il développe.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD, Madame CUNY, Monsieur DAVID.

Max GUICHARD : Non, c'est pour avoir une réflexion avec Christine BOST. Ce n'est pas une polémique, mais une réflexion. J'entends parler de prospectives. Il y a quand même, tu te rappelles Christine, plusieurs années lorsqu'on a parlé du collège privé, mais c'était en annexe le besoin d'un collège, il nous était répondu : « Bruges suffira ». On savait que non, ça ne suffirait pas. Là, on en a la preuve. Alors, on a déjà pris du retard. Là, maintenant, si on continue sur la voie, alors ce n'est même pas privé ou public, c'est plus de collège. Là, il faut qu'on trouve des solutions qui ne vont pas être uniquement une adaptation de la carte scolaire. Ce n'est pas possible ou, autrement, c'est tout ce secteur qui va être sous-équipé en service public notamment enseignement.

Christine BOST : Pardon, Président, je réagis spontanément. Aujourd'hui, la situation est loin d'être critique puisqu'il y a encore une capacité d'accueil de 200 élèves. Rares sont les établissements qui ont encore ces marges de manœuvre. Je ne suis pas en train de dire que le Département s'est contenté de construire un collège sur Bruges et attend de voir passer les trains de la démographie qui ne manquent pas d'arriver. Ce sujet-là fait partie des préoccupations du Département.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame CUNY.

Emmanuelle CUNY : Oui, Monsieur le Président, merci. Je tiens tout de suite à rassurer Emmanuelle AJON, il n'est pas question de lissage à Bordeaux sur les établissements scolaires, bien au contraire, ni une diminution de budget, bien au contraire. En 2016, nous avons ouvert en effet 2 groupes scolaires dans des écoles modulaires. Ces modulaires sont d'ailleurs plébiscités par nombre d'élus à l'éducation dans la Métropole et notamment en France. Nous avons ouvert le Groupe scolaire Jean-Jacques SEMPÉ et le Groupe scolaire l'ACAO. Nous ouvrirons par anticipation un Groupe scolaire à Alfred DANÉY de 20 classes en 2017. 2019-2020, nous ouvrirons le Groupe scolaire Ginko 2, avec 14 classes à terme, le Groupe scolaire Bassins à flot 1, 14 classes à terme, Bassins à flot 2, toujours au même moment 16 classes à terme et nous lançons dès aujourd'hui l'étude des bassins pour le Groupe scolaire des Bassins à flot. Vous voyez que sur Bordeaux, l'éducation est une priorité. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELATTRE.

Nathalie DELATTRE : Oui, merci Monsieur le Président. Je vais essayer de compléter les propos de mes collègues. Emmanuelle CUNY a répondu pour les écoles. Max, je suis comme toi, je tire la sonnette d'alarme parce que si, pour l'instant, il reste quelques places à Bruges, vous évoquez aussi quelques collèges qui ne sont pas encore pleins. C'est le cas d'Édouard Vaillant et de Blanqui, ils vont l'être avec le programme des Bassins à flot. Si demain, nous avons aussi le devoir d'anticiper par rapport à Cracovie qui est un espace qui pourra se construire, on peut envisager 2 000 logements sur une construction à Cracovie. La problématique du collège à Ginko ou sur cet espace Aubiers se pose véritablement. Je pense qu'il est difficile de botter en touche en disant que... La sectorisation peut effectivement être certainement revue, mais il y a là un débat qui doit rester ouvert. En tout cas une véritable problématique de foncier parce que nous ne pouvons pas garder non plus ce foncier pendant 15 ans en le gelant alors que nous avons besoin aussi d'autres équipements publics comme d'une résidence pour personnes âgées. Effectivement, nous sommes impatients d'entendre le Conseil départemental sur cette prospective au-delà de ce que vous venez de nous répondre.

Sur les commerces, c'est vrai que notre collègue Monsieur BOURROUILH-PARÈGE l'a dit, c'est toujours compliqué sur les quartiers en construction d'arriver à séduire des commerçants parce qu'il y a la loi de l'offre et du marché et qu'aujourd'hui, nous n'avons pas assez d'habitants sur cette portion de quartier pour des commerces de proximité viables. Nos commerces actuellement nous le font savoir. Nous avons mis en place cette Commission. Nous travaillons avec Maribel et les commerçants. Une crêperie va ouvrir ses portes, dans quelques semaines, et nous avons, avec Bouygues, revu la dynamique de cette place. Il y aura une nouvelle conciergerie solidaire puisque l'ancienne a du mal avec son modèle économique et a fermé ses portes. Nous avons eu un appel d'offres par Bouygues qui vient de recruter une nouvelle équipe pour la conciergerie solidaire qui gardera les services de la Poste. Il y a une Maison des associations qui est prévue et un espace de *coworking*, de tiers lieux. Tout cela va ouvrir ses portes dans quelques semaines également à la place des bureaux de Bouygues qui sont sur la Place Jean Cayrol. Nous avons un projet de Biocoop porté par une résidente, mais qui attend le retour de la marque pour savoir s'ils sont intéressés ou pas pour ouvrir sur ce quartier. Nous avons fait savoir avec Maribel que nous avions une préférence pour que ce Biocoop soit sur les Ginko et

non pas sur les Bassins à flot. Nous attendons ce retour.

Sur les commerces, nous faisons une présentation, Pierre, aux habitants en novembre de cœur Ginko, tout le projet qui contient aussi une phase commerciale ainsi que sur les 40 journaux dont nous avons commencé le busage. Je n'ai pas le détail là, mais nous présenterons aux riverains comme j'ai pu faire, il y a quelques jours, une concertation sur les sens de circulation de stationnement sur les Bassins à flot, nous allons le faire pour Ginko en novembre.

Sur les équipements publics, oui, il a fallu faire des choix par rapport à nos financements et nous avons mis en priorité le gymnase qui commence dans quelques jours. Les travaux sur le terrain vont s'implanter avec la base vie. Et nous avons dû décaler un peu la Maison des danses et bonne idée Pierre, nous irons avec Fabien ROBERT face aux habitants pour pouvoir regarder avec eux ce projet, ce projet de parvis où doit être aussi construite une église, et bien recueillir leurs attentes par rapport aux planches que nous avons.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame DELAUNAY

Michèle DELAUNAY : Très brièvement. Madame CUNY, je pense qu'il est à peine raisonnable d'utiliser le mot *plébiscité* pour les Algeco dans les écoles. De plus, si ce plébiscite existe parmi vous, il n'est en tout cas pas celui des parents d'élèves. Ce qui n'est en tout cas pas le plébiscite des parents d'élèves c'est la classe unique qui nous a ramenés 50 ans en arrière. Et j'ai pu voir le jour de la rentrée dans les écoles quelquefois à distance de Bacalan, des élèves arriver parce qu'ils n'étaient pas admis dans leur territoire et n'être toujours pas inscrits le jour de la rentrée scolaire. Tout cela a mis une grande pagaille dans les écoles. Vous allez me dire que ce n'est pas vrai, mais j'étais sur place et j'ai vu les enfants...

Emmanuelle CUNY : Moi, j'ai été également sur place avec...

M. le Président Alain JUPPÉ : S'il vous plaît, Madame CUNY vous laissez Madame DELAUNAY terminer si elle veut bien.

Michèle DELAUNAY : Je veux ajouter un point : il ne faut pas trop s'alarmer, s'inquiéter du fait que ce collège privé n'a pas lieu, pourquoi ? Bien que n'ayant pas de réticence en soi, j'avais contacté les responsables de l'enseignement catholique et je leur avais demandé qu'en sera-t-il de la mixité sociale ? Qu'en sera-t-il de l'accueil des enfants des Aubiers ? Il m'avait été répondu que seulement 10 % d'enfants issus des Aubiers seraient acceptés pour maintenir le niveau de l'école et du collège. C'est une réponse qui m'a été faite les yeux dans les yeux et que l'on ne démentira pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Si nous commençons à révéler nos conversations les yeux dans les yeux, cette formule a été utilisée, il n'y a pas longtemps, par certains responsables politiques. Essayons de l'éviter.

Michèle DELAUNAY : Je dirais même Monsieur le Président que je suis droite dans mes bottes en le disant.

M. le Président Alain JUPPÉ : Réservez vos attaques à votre tweet. On le consulte régulièrement pour relever vos méchancetés. Dispensez-nous en en séance publique.

En ce qui concerne la rentrée scolaire, nous avons chacun notre point de vue. J'ai fait 6 écoles, je crois, le jour de la rentrée et j'ai vu partout des parents qui étaient, certes, vigilants, mais plutôt satisfaits. La rentrée s'est passée dans de bonnes conditions. Les éléments modulaires ne sont pas des baraqués. Ce n'est pas non plus idéal. En tout cas ce sont des conditions de confort tout à fait acceptables. J'ai pu voir dans l'École SEMPÉ, je m'y suis rendu avec Emmanuelle CUNY, le Recteur d'ailleurs

et l'Inspecteur de l'Académie, que les parents étaient tout à fait satisfaits de cette offre provisoire, sans doute, mais qui est de qualité.

Sur la ZAC Ginko, je pense que tout le monde s'est exprimé. C'est une opération considérable. Il est donc normal, comme on l'avait annoncé dès le départ avec le Président de la CUB de l'époque, que ce projet évolue progressivement. Il a effectivement évolué dans sa partie tournée vers Auchan avec davantage de logements, un centre commercial qui a été revu et corrigé. Je suis convaincu que cette opération sera une réussite. Les habitants de ce quartier sont déjà satisfaits de pouvoir se rendre en centre-ville par un tramway qui les met à un quart d'heure ou 20 minutes du centre-ville. Les équipements se complètent. On n'a absolument pas parlé du centre social, Sarah Bernard, son nom me revient à l'instant, qui joue un rôle très important, y compris d'ailleurs de liaison avec les Aubiers. Bref, les équipements vont se compléter. Nous avions anticipé au départ puisque l'École Vaclav Havel est restée vide pendant une ou 2 années scolaires. Aujourd'hui, elle est pleine. Il faut compléter le Schéma des Groupes scolaires.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'évolution des quartiers de Bordeaux, j'ai entendu dire qu'il fallait un plan d'ensemble. Je renvoie au projet urbain n°1, au projet urbain n°2, à l'Arc de développement durable, tout ceci est parfaitement cohérent et connu de tous les Bordelais de bonne foi.

Je mets aux voix ce projet de délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Oui, abstention du Groupe Communiste ? Très bien. Madame MELLIER.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M.DUCHÈNE

(n°71) Le Bouscat - Libération Centre-ville - Compte-rendu financier et d'activités année 2015 - Approbation

M.DUCHÈNE présente le rapport

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui veut peut-être s'exprimer sur ce sujet ? Tu attends que les interventions aient eu lieu d'abord ? Très bien, Madame BLEIN.

Odile BLEIN : Monsieur le Président, Chers Collègues, nous ne pouvons que regretter que des opérations d'une telle qualité ne soient pas vraiment irréprochables en matière sociale. En effet, nous avons bien noté que 150 logements sociaux du secteur seront réhabilités et nous nous en félicitons. Mais nous constatons surtout que seuls 27 % des logements nouvellement construits seront des logements sociaux contre près de 60 % de logements au prix d'un marché de l'immobilier encore en proie à la spéculation, c'est-à-dire des proportions inverses de ce qu'il conviendrait pour être en adéquation avec les revenus des ménages habitant l'Agglomération. Une fois encore, nous nous retrouvons pour notre part dans l'interpellation de la fondation Abbé Pierre qui bat le rappel sur le thème *On fait quoi, on attend quoi ?* Soyons clairs, Bordeaux Métropole n'attend pas et fait des choses. Mais c'est encore très en-deçà des besoins sociaux. Voilà pourquoi nous continuons d'exiger que les proportions de logements sociaux soient bien plus élevées dans les grandes opérations comme celle-là. C'est pourquoi aussi nous réitérons la demande que l'Agglomération bordelaise se porte candidate à l'expérimentation de l'encadrement des loyers, mesure à propos de laquelle les promoteurs immobiliers n'ont pas manqué de produire des études peu flatteuses. Nous pensons, pour notre part, qu'avec une politique publique volontariste et d'accompagnement fort, elle ne peut que remettre au

pas un marché qui contribue aujourd’hui à appauvrir et à exclure. Je vous remercie et nous nous abstiendrons donc.

M. le Président Alain JUPPÉ : D’autres interventions ? Monsieur BOBET.

Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Je peux répondre effectivement. Je vois que c'est une habitude de la part de nos collègues communistes de revenir sur ce dossier. C'est la Saint Constant aujourd'hui et donc, ils sont constants. Ils sont tout à fait dans l'ordre du jour. Malgré tout, je voudrais préciser quand même un contexte dans la temporalité. Souvenez-vous que ce dossier a démarré en 2011. Nous étions donc sous l'effet de la Loi SRU (Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain) à l'époque, donc 20 % de logements sociaux. Nous exigeions déjà à l'époque, systématiquement 5 % de plus que ce que la loi demandait pour nous mettre un peu à l'abri de surprises et puis rattraper un peu un certain retard. La raison pour laquelle nous sommes effectivement même à 26 % - 27%, vous êtes plus optimiste que moi – je suis à 26 % de logements sociaux sur ce site. Ça correspond bien à notre demande de 5 % de plus. Entre-temps, la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) est arrivée depuis 2013, elle exige 25 %. Nous cherchons par tous les moyens au Bouscat d'être à 30 ou 35 %, mais nous sommes sur un dossier qui a 7 ans pratiquement aujourd'hui, 6 ans passés en tout cas et nous sommes sur cette problématique de 20 % qui était exigée à l'époque.

Je voudrais surtout vous rappeler qu'au Bouscat, le foncier est extrêmement cher. Nous sommes très souvent à 1 000, 1 200 euros le mètre carré. C'est très difficile de faire du logement social partout. Sur ce site, cela a été très, très compliqué. Le prix du terrain est extrêmement cher. C'est le site RENAULT, vous le connaissez. Le coût a été surchargé par la dépollution également. Il n'était vraiment pas raisonnable, pas possible de faire mieux que ce que nous proposons ici. En revanche, chaque fois que c'est possible, sur les allées de Boutaut, nous avons exigé à 2 reprises 100 % de logements sociaux. Nous avons fait la même chose sur le centre-ville, derrière l'église avec AQUITANIS, nous avons fait là aussi 100 %. Quand on peut le faire, nous le faisons. Ça n'est pas toujours le cas, ce n'est pas toujours chose possible, notamment sur l'axe Libération qui est très prisé, nous sommes plus souvent à 1 000 euros le mètre carré. Nous voudrions faire mieux, ce n'est pas toujours facile. Les chiffres sont ce qu'ils sont et on fait avec. Merci, Monsieur le Président, j'ai terminé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. D’autres interventions ? Monsieur GUICHARD.

Max GUICHARD : Non, juste d'abord une parenthèse. Aujourd'hui être constant en politique, ce n'est déjà pas mal. Je souhaiterais que tout le monde le soit, ce qui n'empêche pas la diversité et la création.

Deuxièmement, j'entends ce que tu dis Patrick, mais on ne peut pas se satisfaire de cela. On ne peut pas se satisfaire d'entendre cela même s'il y a une part de vérité. Quand on sait, il faut faire les efforts nécessaires, absous, partout et peut-être pas qu'au Bouscat, mais vraiment partout parce qu'on ne cible pas Le Bouscat pour cibler Le Bouscat. Ce n'est pas notre habitude et notre volonté, mais la crise du logement, on en parle peut-être moins, mais elle s'accentue encore plus, chaque jour davantage et elle renvoie les gens en dehors de notre agglomération avec toutes les conséquences que tu connais et pas que sociales.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, ce débat sur le logement nous l'avons en permanence. Notre établissement public fait un effort considérable, depuis plusieurs années, qui s'est traduit par les chiffres de construction et la part de logements sociaux que vous connaissez, il faut les poursuivre, bien entendu avec les contraintes qu'a évoquées Patrick BOBET.

Qui est-ce qui est contre ce projet de délibération ? Y a-t-il des abstentions ? Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

On passe à la suite.

M.DUCHÈNE

(n°72) Bordeaux - Marchés publics - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet urbain de la Jallère - Choix du prestataire pour le marché de prestation de service - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

M.DUCHÈNE présente le rapport

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC.

Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, vous savez que ce dossier de la Jallère nous tient particulièrement à cœur. Il y a un an, le 30 octobre, ici même, notre Groupe s'opposait à l'instauration du périmètre de prise en considération sur ce secteur-là. Je ne m'étendrai pas sur les motifs de notre opposition à l'urbanisation de ce secteur d'une surface estimée de 95 ha, mais je rappellerai toutefois qu'il s'agit d'un périmètre stratégique en matière de lutte contre le risque d'inondation dans ce secteur du Lac, que le projet urbain que vous nous proposez détruira 9 ha de zone humide avec notamment un îlot qui est cartographié en zone d'aléa fort, globalement inconstructible dans le cadre de la révision du plan de prévention de risque inondation. Je sais aussi à la lueur des documents qui ont pu nous être communiqués que Monsieur MICHELIN a bien l'intention de contourner cette inconstructibilité du site avec un genre d'habitats lacustres, de maisons sur pilotis, de bureaux sur pilotis. Mais je tiens à rappeler ici que l'urbanisation qu'elle soit sur pilotis ou pas sur pilotis, perturbe l'équilibre naturel des sites tels celui de la Jallère. Les habitats lacustres sont bien reliés par des rues, par des routes entre eux et non par des bateaux que je sache. Donc, il y a incontestablement une perturbation du site quel que soit le type d'habitat qui sera privilégié par Monsieur Michelin qui entend manifestement contourner ce risque d'inconstructibilité et d'inondation.

J'ajouterais, Monsieur le Président, qu'actuellement beaucoup de Métropoles ont axé leur stratégie urbaine sur la reconquête des espaces naturels malmenés par le passé. Ici nous faisons l'inverse. Nous avons la chance d'avoir encore un des derniers espaces naturels de 95 ha dans la ville de Bordeaux dont une grande partie 9 ha qui sont une zone humide qui appartient à moitié à la Métropole. 40 ha du foncier appartiennent à la Métropole. On en a la libre disposition. D'autres font la reconquête, eh bien non, nous nous cédons cela au marché de l'immobilier. On va avoir des habitats. On va avoir, je crois que c'est 56 000 m² de bureaux. 56 000 m² de bureaux dans un espace naturel remarquable, on croit rêver. On est saturé en matière d'équipements de bureaux. 56 000 m², sauf erreur de ma part, ça fait 5,6 ha de nouveaux bureaux dans l'espace que je viens de décrire, il y a quelques instants, on est tombé sur la tête. On est totalement à contre-courant par rapport à ce que font d'autres Métropoles comparables à la nôtre.

Deuxième observation, toujours lors de la séance du 30 octobre 2015, vous m'aviez dit Monsieur DUCHÈNE et vous m'aviez assuré, je vous cite, « *Il nous reste maintenant le temps du débat, le temps de la confrontation d'idées et le temps de la*

co-construction ». Il ne fallait surtout pas, je vous cite encore, « prendre ce projet-là comme un projet complètement bouclé et ficelé. C'est un projet qui démarre. C'est un projet que nous allons co-construire ensemble ». Fin de citation. Je doute totalement de cet esprit de concertation et de co-construction quand je lis la délibération puisqu'il est précisé notamment que l'assistance à maîtrise d'ouvrage aura pour mission de mettre en œuvre la stratégie urbaine issue de la philosophie du projet de la Jallère, telle que définie dans l'étude urbaine réalisée en 2015. Ça veut dire que la stratégie urbaine et la philosophie sont déjà totalement actées. C'est le projet Michelin. Sur quoi va porter l'éventuelle concertation et co-construction à laquelle vous allez peut-être, on ne sait jamais, un jour nous associer ? Sur quoi elle va porter, Monsieur DUCHÈNE, sur la couleur des volets de l'habitat lacustre de la zone ? J'aimerais quand même qu'on soit un peu sérieux. Si vous parlez de co-construction d'aménagement, ne nous présentez pas aujourd'hui un projet totalement ficelé, vous le dites vous-même, stratégie urbaine, philosophie de projet sont déjà actés. J'ajouterais le fait que ce soit le groupement même qui a réalisé le plan guide pour le secteur, groupement Michelin, qui se retrouve lauréat de ce marché d'assistance à maîtrise d'œuvre témoigne du fait qu'indéniablement la philosophie du projet est déjà totalement ficelée.

Autre observation, on fait remarquer que notre Métropole jongle avec les concepts et les dominations pour qualifier ces opérations d'urbanisme. Nous avons eu « La ville intime » à Bastide-Niel. Nous avons « l'urbanisme négocié » aux Bassins à flot. Nous avons eu « l'éco-quartier », version Bouygues à Ginko dont on vient de parler, « l'urbanisme en liberté » à Brazza. Aujourd'hui, on nous propose encore un nouveau concept qui s'appelle, je cite « l'urbanisme de clairière » dont on nous promet, je cite, « une dimension expérimentale incontestable en matière d'aménagement urbain ». Ça, c'est sûr. Pour construire en zone rouge le PPRI et sur une zone humide, cela relève de l'expérimentation, voire vous me permettrez d'ajouter, de l'inconscience écologique. C'est vraiment très expérimental. Je regrette que nous nous illustrions par ce type d'expérimentation.

Ensuite, je terminerai en vous disant que j'ai lu avec curiosité, avant cette réunion, le compte-rendu des premières rencontres de Bordeaux Nord dans lequel est incluse une courte interview de Monsieur Nicolas MICHELIN. Et là, il évoque - j'ai le document à votre disposition, Monsieur le Vice-président, si vous ne l'avez pas - il évoque la Jallère comme, je cite, « un quartier à l'américaine demain ». « Un quartier à l'américaine », permettez-moi de ne pas être forcément très, très rassuré par cette nouvelle qualification du concept MICHELIN pour aménager notre zone humide de la Jallère.

Puis enfin, un dernier mot Monsieur le Président, cela s'adresse un peu à vous. J'ai lu avec plaisir, dernièrement, que quelqu'un dont je suis persuadé vous partagez la sagesse et la perspicacité qui lui sont des qualités unanimement reconnues, c'est Monsieur Hubert VÉDRINE. Monsieur Hubert VÉDRINE, il dit la chose suivante, ce n'est pas un écologiste militant, c'est quelqu'un qui a les qualités que je viens d'évoquer il y a un instant, je le cite, il dit : « *Un jour, on fera une hiérarchie de la compétitivité écologique des territoires* ». « La compétitivité écologique des territoires », je crois que cela doit vous parler comme à nous. Ça veut dire que les territoires qui auront su le mieux garder leurs richesses, leur potentiel écologique, leurs réserves naturelles et leurs zones humides, à mon avis, affronteront cette concurrence écologique dont parle Monsieur VÉDRINE avec un patrimoine qui me paraît plus intéressant que ceux qui l'auront dilapidé comme nous nous apprêtons à le faire, peut-être pas définitivement, peut-être que le bon sens reprendra le dessus. J'espère qu'un jour, les Métropoles comme la nôtre sauront protéger leur patrimoine naturel comme nos ancêtres ont su protéger le patrimoine architectural qui nous a été légué. Là aussi, c'est un legs et j'aimerais qu'on soit beaucoup plus vigilant pour respecter ce legs.

Nous voterons avec beaucoup d'assurance contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DE FRANÇOIS.

Béatrice DE FRANÇOIS : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, lors du premier passage en Conseil de ce dossier, je m'étais abstenu à titre personnel. Aujourd'hui, quand je vois le dossier qui nous est présenté, je vais voter contre à deux titres. Le premier, c'est au titre de Conseillère métropolitaine déléguée à l'Agriculture de proximité et aux circuits courts et le deuxième c'est en tant que Maire de Parempuyre, même si cela peut vous paraître éloigné. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'on nous propose un projet dans des zones naturelles, des zones qui pourraient être réservées à l'agriculture et nous cherchons partout sur notre Métropole des zones pour l'agriculture. Ensuite, parce que ce projet est effectivement, comme cela vient d'être dit, en zone humide et en zone inondable. Comment en tant que Conseillère déléguée et Maire d'une commune agricole je peux défendre d'un côté qu'on cherche des terrains, qu'on protège l'agriculture, qu'on en veut plus sur notre Métropole, et expliquer à la fois qu'il y a des endroits où on va autoriser des opérations et sur d'autres endroits sur des communes agricoles, on n'autorise même pas la construction d'un hangar pour mise à l'abri des bêtes ou pour mise à l'abri des matériels. À un moment donné, je veux bien avoir des avis partagés, mais je ne suis pas schizophrène et j'ai des valeurs que je défends tous les jours. Vous pensez bien que ce dossier-là je ne peux pas l'accepter.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, je m'en souviendrai quand il s'agira de prolonger le tramway jusqu'à Parempuyre pour permettre l'urbanisation de votre ville.

Ça n'arrivera pas ? Ah bon ? Si, si, ça a beaucoup à voir !

Béatrice DE FRANÇOIS : Non, on ne peut pas comparer l'extension d'un tramway pour une commune qui est en développement dans des zones U.avec le développement d'urbanisation dans des zones périurbaines qui sont agricoles et des zones inondables.

Quant au tramway de Parempuyre, c'est gentil de me donner la parole sur ce sujet parce que vous savez que c'est un projet que je défends depuis 2007. S'il n'y a pas le tram jusqu'à Parempuyre qui est lui, non pas en zone agricole, mais qui est simplement sur une ligne de chemin de fer, c'est 3 petits kilomètres, il n'y aura pas de déplacement - on va parler tout à l'heure de la ville respirable - il n'y aura pas d'autres possibilités pour Parempuyre d'avoir un déplacement en site propre. Je pense que c'est 2 sujets qui sont complètement éloignés et je ne vois pas comment, Monsieur le Président, vous pouvez comparer le tram jusqu'à Parempuyre avec du développement urbanistique dans des zones inondables.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur GUICHARD.

Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, excusez-moi. Je n'avais pas demandé la parole parce que ce n'était pas un dossier sur lequel on s'était arrêté, mais nous sommes interpellés par les interventions. Cela nous met un trouble. Nous nous abstiendrons pour mieux, je dis le fond de notre abstention, pour mieux retravailler cette question parce qu'il y a des choses qui ont été dites, nous ne pouvons pas faire comme si nous ne les avions pas entendues.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce dossier et notamment j'ai eu un échange en Conseil municipal avec Élisabeth TOUTON.

Je reviens sur l'histoire de ce dossier, vous connaissez mon attachement à la nécessité de densifier la ville et la Métropole. Je pense que c'est une nécessité

économique, sociale et écologique, réalité politique bien plus difficile comme on a pu le voir, mais qu'il est aussi de notre devoir de faire cela. On avait identifié, il y a quelques années, le secteur Bordeaux Nord au sens large comme un secteur de développement potentiel, y compris dans les études de 50 000 logements et de 55 000 hectares et l'équipe de Rem Koolhaas qui est dehors ailleurs pour présenter le pont, avait identifié ce secteur. Donc sur l'analyse macro, je suis d'accord. Après, quand on rentre dans le détail de la Jallière, j'avoue que sur le moment j'avais été un peu perturbé par ce que m'avait dit Élisabeth TOUTON, mais depuis, je suis allé sur place voir les choses. On est quand même sur un secteur extrêmement sensible et dans une zone où il y a beaucoup de tissu bien plus large, notamment dans tout le secteur de la zone économique. Je ne comprends pas ce que nous sommes en train de faire là sur l'étude de la Jallière et nous sommes plus qu'inquiets. À l'époque, nous avions voté contre, les élus socialistes de Bordeaux, nous maintiendrons ce vote contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame TOUTON.

Élisabeth TOUTON : Oui quelques mots, Monsieur le Président, pour essayer de remettre les choses dans leur cadre et essayer de rassurer mes collègues.

Comme l'a dit Vincent FELTESSE, ce territoire avait été identifié à l'époque comme étant un territoire de projets éventuels à définir. Nous avions lancé une première étude, une première pré-étude que vous avez lancée sur ce secteur de la Jallière qui, à ce jour, et je le redis n'est ni actée totalement, ni figée. Cette première étude nous a permis de décider de prendre un périmètre de prise en considération et bien sûr de dire et de redire et je l'ai dit en octobre dernier déjà en Conseil municipal que, quel que soit le projet, il ne vise pas à supprimer les qualités environnementales et la biodiversité du site, mais bien à composer avec elles et à organiser un aménagement urbain en conséquence. Je vous l'avais dit et la Métropole s'était engagée, des études devaient être lancées, des études environnementales et c'est le cas. Elles ont été lancées. Elles portent sur le volet faune et flore, sur l'évaluation des incidences Natura 2000, car il y a 3 sites Natura 2000 qui sont présents à proximité immédiate, un dossier de Loi sur l'eau, bien sûr, et une étude approfondie des fonctionnalités des zones humides, une étude hydraulique évidemment. Ces études sont en cours. Elles ont été confiées à un prestataire par la Métropole qui a déjà engagé son travail et ça va faire l'objet de plusieurs étapes. C'est très complexe, mais c'est soumis quoiqu'il arrive à la validation de l'État et nous travaillerons bien sûr avec eux sur ces sujets. Ce sont ces études qui permettront de définir les véritables orientations d'aménagement sur ce territoire et qui nous permettront de vous apporter des éléments de réponse. Je tiens encore une fois à vous rassurer, on a une pré-étude de l'agence MICHELIN qui prenait en compte notre volonté de ne pas supprimer la qualité de ce site et nous sommes en train de l'approfondir. Et la délibération qui vous est proposée aujourd'hui va dans ce sens puisqu'en leur confiant une mission, on va pouvoir continuer à travailler avec l'objectif de préservation environnementale.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. Je pense que ce serait une grave erreur que de laisser ce secteur en jachère sans jeu de mots. C'est un grand territoire que nous appelons « Bordeaux Nord », Monsieur FELTESSE l'a rappelé tout à l'heure, qui a une valeur paysagère et environnementale exceptionnelle. Il n'est naturellement pas question de le dénaturer. Nous avons par ailleurs lancé une étude intercommunale Bruges-Bordeaux sur le lac, ses abords et les propositions qui peuvent permettre de mieux vivre et de mieux travailler autour du lac.

Ce territoire est aussi très riche en équipements sportifs (le stade, la plaine sportive, le golf, le vélodrome), touristiques (casino, camping), loisirs (Bois de Bordeaux), mais aussi d'activités (le Parc des expositions dont on lance la rénovation), de l'hôtellerie et de l'immobilier d'entreprise. C'est un vaste territoire qui est aujourd'hui, il faut bien le dire, non pas abandonné, mais peu structuré, assez déséquilibré. La nature, elle-même, est en bien mauvais état, la végétation se dégrade faute d'entretien. Il faut

faire quelque chose sur ce territoire qui est un des potentiels majeurs de Bordeaux. On peut toujours nous dire qu'il faut densifier les agglomérations et les coeurs d'agglomération, mais jamais là où on s'apprête éventuellement à travailler. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut cette étude qui ne préjuge en rien de ce qui sera finalement décidé, mais il faut que l'on y voie un petit peu plus clair.

Nous avons fixé à l'étude un triple objectif : restaurer des paysages naturels et des zones humides conservées, se doter d'un plan guide opérationnel qui va permettre d'évoluer parce que l'Avenue de la Jallère est devenue, d'une certaine manière, une friche avec le départ de la Caisse des dépôts - il n'y a pas que des espaces humides dans cet endroit-là, il y a aussi des constructions - le départ de la Caisse des dépôts qui va aller s'installer dans le secteur Amédée Saint-Germain près de la gare, de la Caisse d'épargne, de Gironde Habitat, etc. Nous avons des propositions de réimplantation, le GAN par exemple veut s'implanter sur cet espace-là. Il faut donc avoir un plan d'ensemble et un projet pour savoir ce que l'on veut faire. On parle souvent de réserves foncières, voilà une réserve foncière de 45 ha. Et on ne peut pas naturellement la figer totalement.

Voilà dans quel esprit cette étude est lancée et je souhaite qu'elle soit mise en œuvre et que, le moment venu, nous en étudions ensemble les propositions, ce qu'il pourra être retenu, ce qu'il ne le pourra pas. C'est vrai que Nicolas Michelin a déjà quelques idées. Je ne fais pas mienne cette idée d'un quartier à l'américaine, on ne sait pas ce que cela veut dire d'ailleurs puisqu'en Amérique il y a des quartiers très différents. En toute hypothèse, ce sera une densité moyenne, des maisons individuelles si on y construit, une prédominance de la nature, des déplacements doux dans les îlots. Bref, c'est son idée aujourd'hui, mais cela mérite que cette idée soit précisée par son assistance à maîtrise d'ouvrage et ensuite, je le répète, la concertation qui sera nécessaire. Voilà ce que je pouvais répondre à ces différentes inquiétudes.

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH va prolonger le débat. Je l'avais déjà ouvert, mais enfin, on va le poursuivre.

Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci Monsieur le Président. Ça va être très court. Je voudrais juste dire un mot en tant que Vice-président Nature non pas sur ce projet, mais sur les zones humides en général sur l'agglomération. Je suis Vice-président Nature depuis quelques mois et une de mes conclusions, c'est de dire qu'il est urgent d'avoir une stratégie globale au niveau de l'agglomération de protection et de gestion des zones humides, ce que nous n'avons pas. Nous n'avons pas de cartographie précise, nous n'avons pas de bilan environnemental faune et flore de l'ensemble des zones humides de l'agglomération. Or, l'agglomération bordelaise, une de ses caractéristiques vis-à-vis des autres Métropoles, c'est que nous avons de très nombreuses zones humides. Donc, soit nous pouvons considérer les zones humides comme des contraintes pour des projets d'urbanisation et des projets économiques, c'est une erreur, soit nous pouvons considérer que c'est un atout et faire les projets avec. L'idée forte, c'est d'avoir une stratégie globale, de vraiment voir de près quelles sont les zones humides avec le gros potentiel environnemental faune et flore pour les préserver, pour les développer parce que sinon, nous travaillons au coup par coup, projet par projet, nous n'avons pas de visibilité et nous aurons à faire face à des contestations associatives et citoyennes et nous aurons également à faire face aux services de l'État qui considèrent que notre Métropole, à juste titre, n'a pas de stratégie de zones humides. Sur le devant de l'agenda, il faut mettre en place une stratégie des zones humides sur l'agglomération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Eh bien mon Cher Collègue, voilà un très bon programme de travail pour le Vice-président compétent.

Madame BOST et Madame CALMELS.

Christine BOST : Simplement pour émettre le vœu que, dans le plan guide, dans le cahier des charges soit indiquée une potentielle réserve foncière pour les

équipements scolaires.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur pilotis. Madame CALMELS.

Virginie CALMELS : Oui, simplement pour répondre à Monsieur ROSSIGNOL-PUECH. C'est un sujet important, intéressant. Je voulais juste souligner que la création de l'OIM (Opération à intérêt métropolitain) Bordeaux Aéroport allait pouvoir probablement répondre à plus grande échelle sur cette stratégie de zones humides, d'anticipation de traitement des fonciers et le Pacte que nous avons signé État-Métropole couvre particulièrement ce sujet puisque nous faisons de l'OIM une forme de site pilote ou d'innovation dans le traitement avec les services de l'État, des contraintes environnementales à grande échelle.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, en tout cas, à la lumière de tout ce qui a été dit, je souhaite que cette étude soit engagée. C'est une étude et nous en faisons peut-être trop, enfin, là, elle est utile. Sur la base du diagnostic qui sera fait, en l'intégrant dans une vision plus générale des zones humides, aucune décision ne sera évidemment prise avant que notre Conseil n'ait pu en rédilibérer.

Vote contre ? Abstention ? Merci.

Majorité

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur DUBOS, Madame FAORO, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;
Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame DE FRANÇOIS, Madame AJON, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Madame DELAUNAY, Monsieur DELLU, Monsieur FELTESSE, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Madame MELLIER.

Agnès VERSEPUY : Affaire 83 : Madame WALRYCK : Lutte contre la pollution atmosphérique – Appel à projets « Villes respirables en 5 ans ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Ah pardon.

Agnès VERSEPUY : Oui, je prends le relais.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous êtes secrétaire adjointe, Madame VERSEPUY, ça tombe bien.

Agnès VERSEPUY : Tout à fait.

Mme WALRYCK

(n°83) Lutte contre la pollution atmosphérique - Appel à projets "Villes respirables en 5 ans" - Convention de financement - Décision - Autorisation

Mme WALRYCK présente le rapport

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD.

Max GUICHARD : Juste une parenthèse. Ça n'a rien à voir, mais les communes reçoivent en ce moment la société ENEDIS par rapport au compteur. C'est une

parenthèse. J'ai été étonné que la Cub ne soit pas présente au moment où ils viennent présenter leur produit. Ceci dit, cela a été quelque chose de remarquable de leur part, je le dis. Mais j'ai été étonné que la Métropole ne soit pas présente, mais c'est une parenthèse.

Je reviens à mon intervention et puis tu pourras me répondre si tu l'entends. Bordeaux Métropole participe depuis fort longtemps avec beaucoup d'associations notamment, à la mise en place d'actions de lutte contre la pollution atmosphérique. Ces actions ne vont pas parfois sans quelques contradictions. Nous avions dénoncé ici celle qui consistait à voir apparaître dans un appel à projets « Ville durable » la création de gares routières pour accueillir les bus Macron. Sacrée contradiction quand on voit dans le même temps les difficultés rencontrées par le transport ferroviaire, régional notamment.

Pour revenir à cette délibération, disons d'abord que l'étude de zone à circulation restreinte semble devenue inévitable selon nous au regard de la pollution atmosphérique, mais également au regard de la pression démographique sur notre agglomération. Cela ne signifie pas que nous accepterons que ces zones se traduisent par des zones d'exclusion sociale, nous pesons nos mots, d'exclusion sociale au cœur de la ville centre. Les riches pourront circuler, les pauvres dehors. Il nous faut donc trouver des modalités locales et législatives qui nous permettent que ces zones nécessaires ne se traduisent pas en dégradation de vie pour le plus grand nombre. Éviter cela c'est d'abord offrir des alternatives réelles en termes de transport en commun. Notre Métropole a, sur ce sujet, accompli de nombreux efforts, mais elle est encore loin de la coupe aux lèvres. Les extensions de lignes tramway sur lignes simples ne sont pas, par exemple, au niveau qu'exigerait la réponse aux besoins des populations concernées et des projets d'intérêt général comme la rénovation de la ligne ceinture ferroviaire et ont pris beaucoup trop de retard. Nous serons donc vigilants à la poursuite d'un engagement financier massif sur les transports en commun sans quoi ces zones à circulation restreinte se traduiront par une zone d'exclusion et je l'ai déjà dit.

Pour cette raison, nous faisons aussi la proposition que, dans le cadre de ce projet de ville respirable, nous mettions en place la gratuité des transports sur la zone intra-boulevards comme cela s'est fait dans la ville de Portland, aux États-Unis. Par le passé, je faisais souvent référence à la ville d'Aubagne pour parler gratuité, mais on me répondait qu'elle était beaucoup plus petite que Bordeaux. Il y a plus de 600 000 habitants à Portland. Pour vous rassurer, Monsieur le Président, ou les collègues qui pourraient être inquiets, je ne crois pas que ce soit une ville à direction communiste. En tout cas, la mise en place de cette zone de gratuité, en même temps que la réflexion sur la zone de restriction de circulation permettait alors d'allier efficacité sociale et environnementale.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

Béatrice DE FRANÇOIS : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, Madame la Vice-présidente en charge du dossier, pour me réjouir de ce dossier qui est particulièrement bien fait et qui a demandé beaucoup de travail de la part des services notamment et penser à « Ville respirable », je pense que tout le monde a envie de penser à une vie respirable. Là où je m'interroge et vous allez peut-être pouvoir répondre à mes questions, comment allons-nous faire pour ne pas déplacer la pollution quand vous allez interdire la circulation ? Je le comprends, je ne critique pas le fait d'interdire la circulation puisqu'on essaie tous de le faire. Mais comment allons-nous faire pour ne pas que cette pollution soit déplacée sur d'autres villes ? Ça, c'est la première chose.

Vous l'avez dit dans le rapport, en intensifiant les transports, etc. et en regardant dans les projets d'aménagement urbain où il y aura plus de pollution de l'air. La pollution de l'air, elle n'est pas que dans les nouveaux projets d'aménagement. Quand

on voit, je parle encore de nos communes périurbaines, le Taillan est asphyxié actuellement, Blanquefort, Parempuyre, On pouvait poser des capteurs innovants qui pouvaient mesurer la qualité de l'air et effectivement la circulation des particules fines. Je pense que les capteurs pourraient être posés, ils ne le sont pas justement sur les communes alentours. Nous devrions absolument capter tout cela.

Concernant le programme détaillé, peut-être que je n'aurai pas ces questions parce que je ne l'ai pas trouvé sur le site tout à l'heure et c'est un dossier qui m'intéresse particulièrement. Je sens qu'il y a une vraie volonté, mais je ne voudrais pas que cela reste surtout dans l'affichage et ma question concernant la subvention allouée par l'État qui est de 600 000 euros, elle aurait pu aller jusqu'à 1 million d'euros. Qu'est-ce qui manquait dans le dossier pour que cela n'aille pas plus loin ? Est-ce que l'on peut envisager d'autres mesures ?

Il y avait aussi un projet « Sensibilisation des populations », je ne l'ai pas trouvé non plus dans la délibération, mais peut-être est-il dans les fiches techniques. Mais encore une fois pour vous dire que je suis en plein accord avec ce projet à condition qu'on soit vigilant à ce déplacement de pollution d'une commune à l'autre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame BOUTHEAU.

Marie-Christine BOUTHEAU : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, mercredi dernier avait lieu la Journée nationale de la qualité de l'air. Tous s'accordent aujourd'hui, la pollution de l'air et plus récemment les nanoparticules sera un sujet de santé majeur dans notre société dans les années à venir. Tout le monde est favorable à une ville respirable dans 5 ans, mais nous considérons qu'à cette vitesse et avec une ambition un peu mesurée, on peut craindre que cet objectif soit difficilement atteint. Ce qu'on constate d'une manière générale, c'est que dans la réponse à l'appel à projets, il n'y a pas vraiment de mesures nouvelles. La ZAPA (Zone d'actions prioritaires pour l'air) devient une zone de circulation restreinte. L'électromobilité, un certain nombre d'actions avaient déjà été mises en œuvre. En ce qui concerne le covoiturage, la Métropole avait déjà lancé l'application Boogie.

Il faut bien évidemment approfondir toutes ces actions, mais on aurait souhaité quelque chose de nouveau dans la réponse donnée à cet appel à projets, sinon cela fait penser un petit peu à un effet d'aubaine. Par ailleurs, le plan d'action ne comporte que des actions concernant les transports et mobilités et cela de manière relativement restreinte puisqu'il n'y a pas forcément de cohérence avec les grands schémas généraux de mobilité. Par exemple, je pense à une voie cyclable sur le Pont de pierre, tout ce qui concerne aussi la Rocade qui a un rôle extrêmement important dans la pollution de l'air. La cohérence avec les autres politiques va bientôt être une condition des subventions de l'ADEME (Agence de maîtrise de l'énergie) et de l'État. Il faut d'ores et déjà y penser dans ces projets. On peut regretter que toute la partie industrie, agriculture, logement, innovation et alors on vient d'en parler pendant une heure planification urbaine, n'ait pas été développée dans cet appel à projets. Tout ce qui est agriculture urbaine joue un rôle vraiment très important dans l'amélioration de la qualité de l'air. Pour toutes ces questions, nous allons voter cet appel à projets, mais nous vous invitons à aller plus loin.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY.

Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, je ne voudrais pas vous décevoir, mais je ne vais dire que des choses positives. Je me réjouis, en effet, que notre Métropole ait répondu à l'appel à projets « Ville respirable en 5 ans » et que cette candidature ait été retenue par Ségolène ROYAL, notre Ministre de l'Environnement. Cette initiative gouvernementale fait suite à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte que nous avons votée à l'Assemblée en août 2015, une loi d'action et de mobilisation de tous les acteurs et notamment, nous en avons la preuve, des collectivités. Les 27 collectivités lauréates comptent 735 communes et près de 15

millions d'habitants, soit 24 % de la population française. Cela montre la qualité de cette initiative et la prise de conscience des décideurs nationaux et locaux. Bordeaux Métropole va bénéficier ainsi pendant 5 ans d'un appui financier de l'État à hauteur de 615 500 euros et d'un appui méthodologique. À l'heure où de nombreuses voix, je ne veux citer personne, s'élèvent pour critiquer l'action gouvernementale et crier à la réduction des crédits et au désengagement de l'État vis-à-vis des collectivités, je tenais à souligner la qualité de cette action initiée par notre Ministère de l'Environnement.

Comme cela a été dit précédemment, j'aimerais avoir plus de précisions sur ces ZCR (Zones à circulation restreintes) dans notre centre de l'agglomération. Quel périmètre, quels effets, si j'ose dire, collatéraux ou en tout cas de voisinage sur les autres territoires ? Je serais très intéressée d'en savoir plus et d'une analyse meilleure.

Je tiens aussi à rappeler - et je pense que je n'étonnerai personne - que la toxicité de la pollution est strictement liée à l'étape pulmonaire des personnes et pour 80 % des décès dus à la pollution, il concerne des poumons déjà lésés par le tabac ou par une maladie pulmonaire telle que l'asthme dans des cas sévères. Donc, j'appelle, parce qu'il faut une cohérence dans toute chose, toutes nos villes, tous nos Maires, à être très dynamiques en ce qui concerne les zones sans tabac comme Bordeaux l'a été dans les parcs et je souhaite que ces zones sans tabac soient multipliées, car elles ont un double effet, je dirais, pédagogique et bien sûr contre la pollution de l'air et j'incite aussi toutes nos municipalités à lutter contre l'abandon de mégots dans leur territoire. Ça, c'est cette fois la pollution de l'eau qui est en cause, et c'est surtout prescrit désormais par la loi le fait de menacer d'une contravention, là aussi, à double intérêt dont le premier est pédagogique.

Merci de cette cohérence et merci de cette action qui nous permettra, en effet, non seulement de respirer mieux qui est déjà beaucoup, mais de vivre plus longtemps, ce qui n'est pas mal non plus.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame WALRYCK.

Anne WALRYCK : Alors je vais essayer de résumer un petit peu. Par rapport à la question de Max GUICHARD, sur la zone à circulation restreinte, d'abord, je pense que la loi encadre un peu ce dispositif en donnant vraiment toute la souplesse nécessaire. C'est-à-dire que et c'est ce qui va être fait dans le courant de l'étude et peut-être que Michel DUCHÈNE pourra préciser, mais on a le souhait qu'effectivement, il n'y ait pas de mesures qui viennent pénaliser les personnes qui n'ont pas les moyens de se déplacer avec un véhicule propre. Il est bien prévu la mise en œuvre d'une ZCR qu'il y ait des dispositifs d'accompagnement. Ils peuvent être locaux ou nationaux. Et peut-être que nous aurons des évolutions sur un plan national, je l'espère en tout cas dans quelques mois, dans ce domaine-là. Il n'y a pas de volonté de notre part de faire une exclusion sociale, bien entendu.

Il y aura aussi une participation citoyenne forte puisque Michel DUCHÈNE a proposé la mise en place d'une instance de concertation assez innovante avec des citoyens sur ce sujet et puis ce sera mis en œuvre progressivement. Nous avons capacité, pendant toute la phase d'expérimentation, à revenir en arrière et même au-delà d'ailleurs et avoir des dispositifs qui soient fixés sur tel périmètre, sur un jour par semaine, 2 jours par semaine, telle période pour tel véhicule, etc. Donc beaucoup de souplesse et d'agilité dans le dispositif.

Ensuite, sur ENEDIS même si ce n'est pas le sujet, je rappelle que nous avons mis en place depuis longtemps et que j'ai présidé pas plus tard que la semaine dernière la 5^e ou 6^e réunion du Conseil consultatif qui réunit Bordeaux Métropole et 28 Maires, les représentants de l'ensemble des associations, l'ADEME, ENEDIS évidemment et toutes les personnes qui le souhaitent et les collectifs, pour pouvoir parler régulièrement du déploiement des compteurs intelligents ENEDIS sur le territoire et

qu'ENEDIS se tient à disposition de chacun des Maires et pour Bordeaux de chaque Maire-Adjoint de quartier pour, au moment du déploiement ou en anticipation du déploiement, pouvoir être sur le terrain et répondre à toutes les questions qui sont posées.

Sur les autres questions, je dirais simplement à Madame DE FRANÇOIS et à Madame BOUTHEAU que vous avez bien compris, d'ailleurs j'ai eu soin de le souligner même si c'était rapide, que ce dispositif vient en complément de plein d'autres dispositifs qui sont déjà mis en œuvre. J'ai parlé, bien entendu, de notre plan qu'on a voté en janvier dernier sur l'adaptation du Schéma de déplacement métropolitain qui intègre un certain nombre d'innovations et d'actions innovantes en la matière. J'ai parlé de la révision de notre politique haute qualité de vie qu'on présentera en fin d'année. J'ai parlé du premier contrat local de santé pour répondre à Madame DELAUNAY avec la prise en compte de ces préoccupations. Vraiment c'est un plus qui nous est donné.

Quant à la participation de l'État, effectivement Madame DE FRANÇOIS, nous aurions été heureux si la participation avait été plus importante. Le plafond, c'est 1 million et de 600 000 euros, c'est déjà bien. Cela aurait pu être mieux et on aurait été également heureux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUCHÈNE un mot ?

Michel DUCHÈNE : Oui, un mot Monsieur le Président. Ségolène ROYAL a beaucoup fait, mais il y a 10 ans de cela, le Maire de Bordeaux a beaucoup fait aussi. Le secteur à contrôle d'accès sur Bordeaux est l'un des plus importants de France, voire même d'Europe. Il fait près de 80 ha aujourd'hui et il a supprimé, de manière drastique, la pollution dans le centre-ville et il a permis de transformer ce quartier de centre-ville en véritable quartier résidentiel. On voit dans ses rues, aujourd'hui, des enfants jouer au ballon alors qu'avant, ses rues étaient plutôt embouteillées et polluées. Déjà, le secteur à contrôle d'accès nous a permis d'avoir une bonne et belle perception de la manière dont on pouvait travailler pour la réduction de la pollution et ces ZCR nous permettront, de manière plus souple, de manière moins drastique que dans le secteur à contrôle d'accès de choisir les véhicules les moins polluants et dissuader les automobilistes de les utiliser. Je pense qu'au fil du temps, petit à petit, cela nous permettra de très nettement réduire la pollution dans le centre-ville.

Juste une parenthèse par rapport à ce que disait Monsieur GUICHARD, en réalité, le tramway de Portland qui est une ville qui ressemble particulièrement à Bordeaux avec un aménagement des quais et une suppression de voies rapides, c'est un tramway qui est gratuit, mais qui est gratuit seulement dans le centre-ville. Je comprends pourquoi il en a parlé, en réalité ce tramway a un nom, il s'appelle Max. C'est vrai.

M. le Président Alain JUPPÉ : On est encore en forme malgré l'heure qui avance.

Je mets aux voix ce projet de délibération. Pas d'opposition, je pense ? Abstention, non ?

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Très bien. Merci. Dossier suivant.

M.ALCALA :

(n°89) Zéro Déchets Zéro Gaspillage - Présentation générale de la démarche et description des expérimentations - Décision - Autorisation

Mme WALRYCK présente le rapport

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur CAZABONNE.

Alain CAZABONNE : Juste une question, lors d'un Bureau, je ne sais plus si c'est Monsieur le Président ou Monsieur le Directeur Général des Services, vous avez parlé d'une ville, je crois qui est au Centre de la France qui fait un ramassage unique avec un système automatique de tri très performant. On devait aller voir sur place.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il y a Besançon qui a déjà instauré la collecte incitative. Ah, le cycle de recyclage. Ah, non, non, c'est autre chose. C'est dans le Département de Haute-Loire à côté du Puy où j'ai visité une usine - je vais donner les références - qui, elle traite les déchets et qui arrive à recycler 90 % de tous les déchets avec fabrication de compost à destination de l'agriculture, fabrication de briques qui sont utilisées par les cimenteries, recyclage du métal, etc. On arrive à traiter à peu près tout avec des procédés d'ailleurs qui sont brevetés. C'est une technologie française. Je crois que c'est prévu la semaine prochaine. On va y aller pour voir si c'est transposable ou pas.

Monsieur ROSSIGNOL ?

Clément ROSSIGNOL-PUECH : Nous allons voter pour évidemment cette délibération, mais nous nous questionnons quand même sur les ambitions. Je vais vous donner 3 exemples. Le premier, le plus connu, c'est San Francisco. L'objectif annoncé est de zéro déchet non recyclé ou composté évitant ainsi toute décharge ou incinération en 2020. La ville a atteint en 2014 plus de 80 % de recyclage.

Deuxième exemple, c'est l'exemple de Parme en Italie avec sa volonté politique forte et une participation citoyenne exemplaire, qui a réduit ses déchets de 54 %, passant de 313 kg par an à 126 kg par an par habitant, en 4 ans. Parme a réussi à réduire sa production de déchets de 15 % et a augmenté sa collecte séparée de 72 %. L'ambition de ce plan que nous allons voter, c'est 1 % par an, 3 %. Peut-être que nous pouvons quand même nous interroger sur l'ambition de ce plan, Monsieur le Président. Et également sur le financement. C'est un peu plus de 200 000 euros, il y a 180 000 euros pour l'expérimentation de la collecte incitative. Ça évidemment, nous y sommes favorables, très favorables. Par exemple, lors de la présentation de cette délibération, il a été signalé que nous allions nous engager de manière très volontaire dans l'économie circulaire. Là, il y a 5 000 euros pour ce plan. Peut-être que l'ambition de ce plan n'est pas vraiment à la hauteur des enjeux. Évidemment, nous allons le voter puisque cela va dans le bon sens. Mais peut-être qu'il faudrait donner un coup d'accélérateur, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. D'autres remarques ? Oui, Monsieur FEUGAS.

Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, Chers Collègues, c'est avec une grande attention que nous avons lu cette délibération. Cette bataille pour la réduction et l'ambition d'aller vers zéro déchet est un cap que nous partageons comme notre Groupe a pu l'exprimer ici à plusieurs reprises. Travailler à développer l'économie circulaire, responsabiliser autour de l'éco-conception pour, en amont, produire de manière nouvelle sont à notre sens des nécessités pour le développement de notre société, aujourd'hui comme demain.

La délibération qui nous est présentée aborde ces sujets, trace quelques perspectives intéressantes et mérite, à notre sens, que nous allions bien plus loin. Mais à bien lire ce qui nous est présenté et qui est, à ce jour, le plus avancé, c'est la question de la taxe incitative. Pour notre part, nous restons convaincus qu'il reste de nombreux efforts pédagogiques à faire en direction de nos concitoyens, à développer partout où

c'est possible le compostage et pas seulement dans les zones pavillonnaires. Autant d'éléments que nous et d'autres avons abordés dans ce Conseil et sur lesquels notre établissement reste par trop timide. Par contre, la Métropole avance sur cette taxe incitative. Vous le savez, notre Groupe ne partage pas sa philosophie. Elle n'est pas, à notre sens, un outil de réduction des déchets ou comme certains peuvent l'avancer, un outil de responsabilisation, mais tout simplement une taxe qui vise à faire tendre vers l'équilibre comptable de notre budget et nous faire sortir de la logique de services publics et de solidarité. Avec ces éléments énoncés et, malgré les bonnes intentions affichées, nous voterons contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Permettez-moi d'être tout à fait en désaccord sur le dernier point. Il est évident que la tarification incitative mérite bien son nom parce qu'elle pousse à économiser la quantité de déchets rejetés. Elle est très cohérente avec le plan. Cela dit, elle peut aboutir à des transferts qu'il faut bien mesurer. C'est pour cela qu'on fait des tests à blanc avant de savoir si cela vaut la peine de la généraliser ou pas et avant de le faire, bien évidemment, le Conseil en délibérera.

Monsieur FEUGAS.

Jean-Claude FEUGAS : Pour votre information, Monsieur le Président, je fais partie de la délégation qui ira à Polignac voir la société ALTRIOM.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous me direz ce que vous en pensez parce que moi, j'ai fait ça assez vite. Je préfère que vous y passiez du temps et que vous nous disiez si c'est transposable ou pas. Il y a zéro décharge pratiquement, zéro mise en décharge, et zéro incinération. C'est intéressant.

Vote contre ? Abstention ? Merci.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur FELTESSÉ qui avait demandé le dégroupement de la 91 s'exprimera plus tard là-dessus. On passe directement Madame VERSEPUY à la dernière délibération.

Mme DE FRANÇOIS :

(n°99) Association INTERBIO Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes - Renforcement de l'offre alimentaire bio locale et de la consommation responsable sur le territoire de Bordeaux Métropole - Subvention de fonctionnement - Décision – Autorisation

Mme DE FRANÇOIS présente le rapport

Alain JUPPÉ : Madame CUNY rapidement parce que...

Emmanuelle CUNY : Oui, très rapidement. Je partage tout à fait vos propos Madame, sachez que le SIVU (Syndicat intercommunal vocation unique) qui fait les repas pour les écoles de Bordeaux et de Mérignac ainsi que pour les Pôles seniors et les personnes à domicile est à l'heure actuelle à 28 % de bio et ce bio est du bio local, tout le Grand-Ouest en tout cas ne vient pas de l'étranger.

M. le Président Alain JUPPÉ : Du bio et combien de produits de proximité ?

Emmanuelle CUNY : Pour les produits de proximité, on est à plus de 60 % à l'heure actuelle, sachant que nous fabriquons 23 000 repas par jour.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'avais ce chiffre en tête, j'étais à 70 donc un peu plus de 60 % de produits qui viennent d'un périmètre de moins de 200 km.

Emmanuelle CUNY : Tout à fait.

Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC.

Pierre HURMIC : Oui, 2 minutes maximum, mais pour compléter les deux dernières interventions qui viennent d'être faites. Pour dire que naturellement nous approuvons la subvention de 12 000 euros versée à INTERBIO Aquitaine pour renforcer l'offre alimentaire bio-locale et la consommation responsable sur le territoire de Bordeaux. Mais nous souhaiterions naturellement qu'on aille au-delà de cette subvention et que nous soyons en mesure de prendre des initiatives pour précisément favoriser les circuits courts dont les 2 derniers intervenants viennent de parler. Le problème du bio dans les cantines, le problème des AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), c'est le bio local. Or, nous savons actuellement que, malgré un certain nombre de progrès et de performances, on a encore du mal à s'approvisionner en bio local. Pour cela, il faut prendre des initiatives. Ça dépasse de loin cette délibération, mais ça rejoint un peu la délibération précédente sur la Jallère, c'est-à-dire que quand nous avons des espaces naturels et des espaces à vocation agricole, il ne faut surtout pas les vendre et les mettre sur le marché, il faut les conserver. Nous allons vous faire, Monsieur le Président, Monsieur le Maire aussi en votre casquette de Maire, nous allons vous faire des propositions en matière de développement de l'agriculture urbaine. C'est un vrai enjeu l'agriculture urbaine. Mais pour cela, il faut quelques audaces, il faut quelques terrains et c'est vrai que c'est comme cela que nous arriverons à améliorer l'offre locale en matière d'alimentation bio pour notre territoire. Nous votons cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Unanimité

M. le Président Alain JUPPÉ

Je vous rappelle que dans le hall de la Métropole il y a une exposition sur le Pont Jean-Jacques Bosc et donc vous êtes invités à la visiter. Je vous souhaite un bon appétit. Rendez-vous peut-être dans notre restaurant.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 56

Le Secrétaire de séance

Mme Claude MELLIER